

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 10 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
Administration
et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro : 10 ct

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . . Fr. 0.25
Minimum p^r annonce » 2.—
Suisse » 0.30
Etranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 1.—

Le statut des fonctionnaires fédéraux

(Loi sur les traitements)

Une nouvelle étape

Durant toute la semaine dernière a siégé à Berne la commission du Conseil national chargée de l'examen de ce projet de loi, qui doit à la fois régulariser les salaires du personnel de la Confédération et régler ses conditions d'engagement, d'avancement, de responsabilité civile, etc. Ses travaux ont été laborieux; certaines dispositions juridiques ont été discutées des heures durant sans même que l'on ait pu toujours aboutir à une solution. Et les résultats de cette semaine de délibérations, dont les journaux quotidiens vous ont apporté chaque jour une brève, et dont la presse du personnel fédéral publie un compte rendu presque sténographique, sont en somme assez maigres. Il convient peut-être de les résumer, si l'on veut s'y retrouver un peu.

Rien n'a été décidé au sujet de l'échelle des traitements elle-même. La question sera reprise dans une nouvelle session fixée au mois de mars. Le Conseil fédéral s'est donc trop pressé dans sa tentative de pression en prenant l'autre mardi une décision solennelle disant ne pas pouvoir admettre une échelle supérieure à celle votée par le Conseil des Etats (minimum de la plus basse catégorie 2,800 fr. par année). On sait que l'Union fédérative du personnel fédéral revendique un minimum d'existence de 3,300 fr. Au cours du bref échange de vues qui s'est produit sur cette question à la commission du Conseil national, le chiffre de 3,000 fr. a été plusieurs fois articulé. Cette solution intermédiaire finira-t-elle par l'emporter au Parlement? Voilà qui est encore bien incertain.

Tout ce que l'on sait donc pour le moment au sujet des futurs traitements, c'est que la commission du Conseil national est également partisan de « l'échelle variable », c'est-à-dire de la possibilité de réduire — ou d'augmenter — les salaires chaque fois que dans le coût de la vie se manifesterait une oscillation de 5%. C'est la perpétuation d'un régime d'instabilité qui n'a pourtant que trop duré.

Le second des points litigieux, dans ce projet de loi si important pour toute l'économie politique et sociale du pays, réside dans son champ d'application. On sait que le Conseil fédéral et le Conseil des Etats veulent exclure de la protection légale le cinquième environ du personnel de l'Etat, c'est-à-dire les facteurs ruraux, les ouvriers des ateliers C. F. F. et militaires, et les femmes gardes-barrières. La commission du Conseil national avait légitimement décidé à Engelberg d'inviter les administrations à reprendre les pourparlers avec le personnel sur cette question. Ces délibérations n'ont pas eu lieu, mais M. Furrer, directeur général des postes, M. Schrafl, directeur général des C. F. F. et le colonel Muller sont venus devant la commission s'opposer à l'admission de ces catégories dans la loi, avec des arguments qui, pour être longuement et opiniâtrément développés, n'étaient pas convainquants pour autant.

Si le Conseil national n'en décide pas autrement, plus de 10,000 agents des administrations publiques seraient ainsi sans aucun contrat d'attachement — l'Union fédérative propose, au pis aller, des contrats collectifs — mais par contre le Conseil fédéral entend leur appliquer les dispositions défavorables de la loi, en ce qui concerne le droit de grève et d'association notamment.

Le projet gouvernemental voulait accorder aux fonctionnaires fédéraux le droit de coalition « dans les limites de l'ordre établi ». L'expression est bien vague, et chaque parti politique au pouvoir, voire même chaque individu, peut comprendre « l'ordre » à sa manière. Aussi le personnel demandait simplement de pouvoir s'organiser « dans les limites fixées par la Constitution fédérale ». La commission du Conseil national a également admis cette rédaction.

Mais elle ne s'en est malheureusement pas tenu là. Comme le Conseil des Etats, elle veut créer deux sortes de citoyens, ceux dont les libertés constitutionnelles sont garanties, et ceux qu'un droit d'exception voudrait priver de la possibilité de se défendre contre les abus éventuels de l'Etat-patron. Les employés de la Confédération, dans l'idée de nos parlementaires, ne peuvent ni faire grève, ni adhérer à des organisations qui « prévoient ou utilisent » ce moyen d'action syndicale. M. Musy a été plus loin, en déclarant qu'il considérait comme illicite toute association se plaçant sur le terrain de la lutte de classe! Veut-il nier ce fait social, admis par tous les politiciens intelligents? La hantise musolinique lui fait-elle rêver d'une dissolution de l'Union syndicale et du parti socialiste? Nous nous refusons à croire à une telle dose de naïveté.

Les défenseurs du personnel fédéral au sein de la commission parlementaire ont cependant enregistré quelques succès dans le domaine de la démocratisation des administrations publiques.

Question de bon marché

A propos des achats que les consommateurs suisses font à l'étranger, un de nos abonnés nous écrit: « J'ai été avec ma famille à Thonon, en octobre. Il y avait sur le bateau, au retour, un maître ferblantier, un marchand de combustibles, deux épiciers et un négociant en je ne sais plus quoi, tous y étaient allés, qui pour un complet, qui un raglan, l'autre des souliers. J'étais je crois le seul ouvrier de Mx; j'ai acheté une paire de souliers pour enfant, et le regrette, j'aurais fait une meilleure affaire en me servant à la Coopé. »

Ces lignes de notre correspondant prouvent que souvent la recherche des bonnes occasions n'est qu'une manie. Beaucoup se sentent une âme de trafiquant et croient avoir trouvé le filon. Ils courent bien loin pour se faire voler alors qu'ils auraient pu se servir en toute sécurité chez le négociant honnête de l'endroit.

C'est une manie, et qui est quelquefois habilement exploitée. Nous avons connu une dame qui pendant la guerre achetait des vêtements au magasin où tout le monde pouvait en avoir de semblables au même prix, et qui les revendait « d'occasion » avec vingt francs de bénéfice. C'était « d'occasion », les gens se précipitaient là-dessus.

Mais il faut dire aussi qu'il n'y a que trop de négociants qui jettent la méfiance chez les acheteurs. Voici un fait que nous avons constaté l'année passée. Dans une petite ville suisse voisine de la frontière française se trouve une teinturerie. Cette teinturerie a une succursale dans une autre petite ville, mais française celle-ci, et voisine aussi de la frontière. Si vous portiez à teindre dans la ville française ça vous coûtait à peu

près moitié moins cher que dans la ville suisse. Et notez que la succursale envoyait les objets en Suisse pour être teints.

Si la commande était importante, le client suisse avait tout intérêt à porter ses objets à la succursale française. Cela revenait meilleur marché; et pourtant les objets faisaient deux fois aller et retour, le voyage d'une ville à l'autre, et peut-être payaient-ils encore les frais de douane.

Il y a des cas évidents où l'avantage est d'acheter de l'autre côté de la frontière, mais n'est-ce pas presque toujours la faute des négociants suisses? Si le consommateur peut obtenir au delà de la frontière un objet à meilleur compte qu'en Suisse, frais de voyage payés, le négociant qui achète en gros devrait à plus forte raison savoir profiter de ces prix et, après bénéfice normal, en faire profiter sa clientèle.

Nous ne croyons pas que ces cas soient très nombreux, mais ils donnent au public l'impression qu'il est « volé » sur toute la ligne, il s'emballait et, comme les moutons de Panurge, quand un a commencé, les autres suivent.

Et puis l'achat à l'étranger, c'est le bon prétexte pour aller faire un tour et s'amuser un peu.

Tout cela se tassera petit à petit. Il ne faut pas reprocher à l'acheteur d'aller au bon marché, c'est la loi générale, mais on peut lui demander de ne pas s'emballer, de calculer juste et, à prix égal ou même avec une différence pas trop grosse, de donner la préférence aux marchands du pays. Il y a entre gens de la même contrée, une solidarité qu'il faut entretenir le plus qu'on peut.

A la Chambre française

M. Painlevé dépose le projet de réorganisation générale de l'armée.

On continue la discussion du projet financier. M. Lamoureux expose les avantages et les inconvénients des deux projets et demande à la Chambre de raccourcir le plus possible le débat, afin d'arriver au vote d'un projet réalisant l'équilibre budgétaire et donnant à la Trésorerie les moyens nécessaires.

M. Doumer rend hommage à la brièveté de l'orateur. Il espère que la discussion générale se terminera demain. En raison de l'opposition des milieux parlementaires, M. Doumer serait disposé à renoncer à la taxe sur les paiements et à se rallier à une taxe sur la production, à condition que son rendement équivalait au produit escompté de la taxe sur les paiements.

Vincent Aurioi, socialiste, constate que les recettes définitives sont inférieures aux recettes prévues. Il soutient la majoration de la taxe sur les opérations de bourse et reproche au gouvernement de ne pas prévoir des recettes permanentes pour parer aux futures obligations de l'Etat. Il critique vivement le projet du gouvernement relatif à la taxe sur les paiements et assure que le projet de la commission procurera des recettes de plus en plus considérables. Il ajoute que l'équilibre budgétaire est seulement possible à condition notamment qu'il ne soit pas nécessaire de rembourser un nombre excessif de bons à court terme.

M. Briand réplique que depuis qu'il a pris le pouvoir, les remboursements ont diminué et les achats augmenté. Ainsi le gouvernement n'aura à payer en janvier que 95 millions au lieu de 800. « Cela, dit-il, c'est le redressement et la confiance. »

L'affaire Tonello

Le gouvernement du canton du Tessin, par la bouche de son président M. Cattori, a répondu le 25 de ce mois à l'interpellation qui avait été présentée devant le Grand Conseil par M. le député Zeli, au sujet du cas de M. Angelo Tonello, ex-député de la Chambre italienne.

Dans les milieux bien informés on a l'opinion que voici au sujet de cette affaire:

Le cas Tonello, formera l'objet de prochaines discussions devant l'Assemblée fédérale. Il importe cependant que l'opinion publique soit d'ores et déjà fixée sur deux points.

1° Que M. Tonello a reçu du Conseil fédéral un avertissement sous menace d'expulsion, en sa qualité de rédacteur du journal « Libera Stampa ».

2° Que M. Tonello avait et a encore cette qualité.

M. Tonello est venu en Suisse au mois de mai. Depuis cette date le journal « Libera Stampa » a publié dans presque chaque numéro des articles signés de M. Tonello, presque tous ces articles sont de première page et ont plusieurs colonnes. Dans le numéro 124 du 29 mai 1925, dans un article signé de première page, M. Tonello a écrit textuellement ces mots: « Il est trop humiliant pour le parti socialiste et pour nous, qui jour par jour en interprétons la pensée, de nous trouver non pas devant des adversaires intelligents, mais devant des crétiens qui ne font que répéter comme des perroquets les sottises des autres. »

M. Tonello a donc une part principale dans la confection du journal socialiste. Son aveu tranché la question. Il ne peut décliner de bonne foi la responsabilité collective qui incombe à tout le corps de la rédaction dont il a été et dont il demeure une partie essentielle.

Ce qui nous surprend le plus, dans ce communiqué, qui provient de milieux « bien informés » et mystérieusement anonymes, tout de même, c'est qu'on persiste à accrédié des fables. Il est faux que Tonello soit le rédacteur de la « Libera Stampa ». C'est un collaborateur occasionnel. De plus, on prend maintenant prétexte d'une phrase, sans gravité, dont il n'a jamais été question auparavant. Tonello avait été accusé de divers délits par le Département politique fédéral. On lui reprochait notamment les termes de « boia assassino » et « cozzone da fiera », trois injures adressées au chef des fascistes. Or, la preuve a été fournie, dans un ample débat au Grand Conseil tessinois, que ces termes avaient paru dans des articles écrits par d'autres personnes, Franco Ender, collaborateur tessinois, et de Ambris, correspondant parisien de la « Libera Stampa ». Pour quelles raisons inavouées tient-on à faire durer une version injuste, chargeant l'Italien Tonello? Nous le demandons. R. G.

PENSEES

Les législateurs de la Chine voulurent que les hommes se respectassent beaucoup, que chacun sentit à tous les instants qu'il devait beaucoup aux autres, qu'il n'y avait point de citoyen qui ne dépendit à quelque égard d'un autre citoyen. Ils donnèrent donc aux règles de la civilité la plus grande étendue. Montesquieu.

L'amour, qui n'est qu'un épisode dans la vie des hommes, est l'histoire entière de la vie des femmes. Mme de Staël.

ECHOS

Aimables facéties

La commission des finances de la Chambre française s'est donné du bon temps mardi.

M. Henry Paté proposait de relever le tarif de la carte de séjour des étrangers.

On décida de consulter sur la question le directeur de la Sûreté générale. M. Chiappe vint, répondit aux questions qui lui furent posées, notamment par Bedouce, et repartit.

Dès qu'il fut dehors:

— Il m'a appelé par mon nom, fit Bedouce, c'est grave, ça, je dois avoir un terrible dossier.

Et l'on rit.

Sur quoi, M. Henry Paté:

— Messieurs, j'ai remarqué qu'à l'entrée du grand maître de la police, plusieurs de nos collègues avaient disparu.

Et l'on rit encore plus fort.

L'indésirable pantalon

A la barre d'un petit tribunal de province, un avocat mit en plaidant les mains dans ses poches, geste qui permit aux magistrats d'apercevoir le superbe pantalon gris perle du défenseur.

— Maître, fit dignement le président, vous avez, il me semble, oublié que les traditions vous interdisent le vêtement clair et vous portez un pantalon gris...

L'avocat répondit avec vivacité:

— Si vous voulez que je le retire, Monsieur le président?

Un fâcheux oubli

C'est une bien amusante anecdote que vient de raconter le gouverneur de l'Etat du Massachusetts, au dernier banquet donné par la Société de la Nouvelle Angleterre, à New-York.

Un député du Massachusetts — que par discrétion M. Cox ne nomma point — avait l'habitude de se rendre trois jours par semaine à Boston, où il menait joyeuse vie. Chaque fois qu'il revenait, il citait à sa femme le nom d'un ami qu'il avait retenu.

Or, le mois dernier, comme il n'était pas de retour une semaine après, sa femme inquiète télégraphia à ces divers amis pour demander des nouvelles de son mari. Et le lendemain elle recevait huit réponses qui disaient, en des termes à peu près identiques: « Ne vous alarmez pas, M. X. n'a pas quitté ma demeure depuis huit jours. Il est en parfaite santé. »

Mme X. se demandera, sans doute, si son mari a le don d'ubiquité!

Le prix d'une moustache

Un curieux procès est actuellement pendant devant les magistrats de San-Francisco.

Il s'agit d'un sportsman bien connu, M. James T. Maguire qui, revenant d'une longue randonnée en automobile, entra chez un barbier à qui il demanda de le raser.

Pendant cette opération, il s'endormit. A son réveil, il constata que le figaro l'avait « bien rasé » comme il le lui avait recommandé, puisqu'il lui avait même coupé la moustache.

Or, de celle-ci, M. James T. Maguire était très fier. Elle mesurait 7 centimètres de chaque côté, 14 centimètres d'une pointe à l'autre. La perte de sa moustache a causé à M. Maguire, si on l'en croit, un très grave préjudice. Dans les banques, les restaurants, les cercles où l'appellent ses affaires, on ne le reconnaît plus. Ses plus jeunes enfants, eux-mêmes, n'ont pas reconnu leur père.

Et pour la perte de sa moustache, M. James T. Maguire réclame au barbier 400 dollars.

Ainsi, comme pour la loi sur la durée du travail, l'application de la nouvelle loi des traitements sera placée sous le contrôle consultatif d'une commission paritaire, où employeurs et employés seront à égalité. C'est un atout pour l'élaboration des ordonnances d'exécution, souvent aussi importantes que la loi elle-même.

De même, en attendant la mise en vigueur de la loi sur la juridiction disciplinaire fédérale, le Statut des fonctionnaires instituera des commissions disciplinaires, dans les différentes administrations de l'Etat. Le Conseil fédéral ne voulait pas d'une obligation absolue de créer ces instances; il a été battu sur ce point. La commission du Conseil national, dans sa majorité, veut aussi que les commissions disciplinaires puissent rendre des arrêts définitifs comme instances de recours, au lieu de rester les organes consultatifs prévus par le Département de justice et police. Par contre, l'Union fédérative n'a pas obtenu l'adjonction au Statut des fonctionnaires de toute la partie de la loi sur la juridiction administrative qui concerne les affaires disciplinaires. Bien que formant une rime assez riche, logique et politique ne vont pas toujours de pair!

D'une façon générale, on peut dire que l'atmosphère a été moins favorable au personnel fédéral, au sein de cette commission parlementaire, qu'aux précédentes séances de Vevey et d'Engelberg. Les élections sont passées et, d'ici trois ans, nos députés majoritaires comptent bien sur la courte mémoire des électeurs dociles. On ne saurait trouver d'autre explication du lâchage, aussi complet qu'au Conseil des Etats, des propositions de la célèbre « Commission IV » du parti radical.

Le Statut des fonctionnaires proprement dit ne s'est donc pas amélioré beaucoup à la commission du Conseil national. Attendons encore de voir ce qu'elle fera du chapitre concernant les traitements. Puis, à la session de juin, nous verrons ce que le « Parlement du 25 octobre » fera des droits civiques, moraux et matériels des 75,000 serviteurs de la Nation.

Le sort de cette loi si importante pour toute la classe ouvrière se présente sous un jour assez sombre et reste encore bien incertain.

Constant FREY.

Echos d'Angleterre

La perpétuelle girouette.

Voyant qu'il n'obtenait de succès ni dans son parti ni dans le parti socialiste, le vieux renard qu'est Lloyd George change subitement d'idées. Il a déclaré qu'il n'avait jamais songé à une alliance avec les travaillistes, mais qu'il est partisan de la coopération sous certaines conditions.

Drôles d'idées.

Le gouvernement conservateur a fait connaître son plan d'économies. « Tous les départements y passeront », a déclaré Churchill, « mais nous commencerons par l'Instruction publique, parce que c'est là que les économies feront le moins de tort. »

Toujours l'électrification.

Les travaillistes et le gouvernement ont croisé le fer à propos de l'électrification. Les socialistes prétendent que le plan Baldwin ne profitera qu'aux capitalistes. En effet, le soin d'électrifier sera remis à une sorte de « soviét » économique, capitaliste, bien entendu.

On voit que les travaillistes ne laissent guère de repos à Baldwin et à ses partenaires.

AU GAGNE-PETIT

6, Place Neuve - LA CHAUX-DE-FONDS

Grande vente après **inventaire** et **Grande vente** de **réunies** **BLANC**

- Velours de laine pour manteaux, belle qualité, coloris beige, tabac et nègre, larg. 140 cm., le mètre, fr. **6.95**
- Moufflon uni pour vareuses, coloris orange, chaudron, rouge, larg. 140 cm., le mètre, fr. **6.95**
- Cotonne pour tabliers, qualité extra, carreaux noirs et blancs, bleu et blanc, larg. 100 cm., le mètre, fr. **1.75**
- Veloutine pour blouses, robes d'intérieur, etc., très belle qualité, jolis dessins ass. larg. 70 cm., le mètre, fr. **1.65**
- Foulardine pour doublure de jaquettes, jolis dessins, très belle qualité, largeur 100 cm., le mètre, fr. **2.95**
- Doublure de jaquettes bonne qualité, jolis dessins, larg. 100 cm., le mètre, fr. **1.95**
- Tissu anglais pour manteaux mi-saison, très bonne qualité, larg. 140 cm., le mètre, fr. **8.95**
- Mousseline laine imprimée, impressions mode, larg. 80 cm., le mètre, fr. **3.95**
- Nubienne laine imprimée, dessins modernes, larg. 100 cm., le mètre, fr. **4.50**
- Marocain laine imprimé, très jolis dessins, qualité prima, larg. 100 cm., le mètre, fr. **6.95**
- Marocain soie imprimé, très beaux dessins mode, larg. 100 cm., le mètre, fr. **6.95**
- Bayadère lainage pour robes, fond marine, rayures blanches, larg. 95 cm., le mètre, fr. **3.95**
- Lainage bayadère pour blouses, très jolie qualité, larg. 80 cm., le mètre, fr. **3.45**
- Tapis de table lavables, en leur grand, 70/130 cm., fr. **3.95**
- Coupons grand choix de coupons en tous genres, cédés à des prix très avantageux.
- Caleçons pour hommes, très bonne qualité, Jäger coton et fines côtes, taille 5 fr. **2.45**
taille 6 » **2.75**
taille 7 » **2.95**

- Flanelle coton blanche et en couleur, très bonne qualité pour lingerie, le mètre, fr. **0.75**
- Toile blanche fine, pour lingerie, bonne qualité, couvrante, larg. 75 cm., le mètre, fr. **0.75**
- Madapolam bonne qualité pour lingerie, larg. 80 cm., le mètre, fr. **0.85**
- Rideau guipure blanche, au mètre, larg. 45 cm., le mètre, fr. **0.38**
- Basin blanc pour enfourrages, très bonne qualité, larg. 120 cm., le mètre, fr. **1.95**
- Basin blanc, larg. 135 cm., fr. **2.25**
- Basin blanc, larg. 150 cm., fr. **2.45**
- Basin damassé très belle qualité, larg. 150 cm., le mètre, fr. **3.95**
- Indienne pour enfourrages, très bonne qualité, dessins mauves, larg. 150 cm., le mètre, fr. **2.45**
- Linge de toilette au mètre, bonne qualité, larg. 45 cm., le mètre, fr. **0.75**
- Linge mi-fil écru, au mètre, qualité prima, larg. 45 cm., le mètre, fr. **1.10**
- Essuie-services encadrés, carreaux rouges, très bonne qualité mi-fil, grandeur 60/75 cm., la 1/2 dz., fr. **7.25**
- Linges - éponge blancs, encadrés, le linge, fr. **0.85**
- Linge nid d'abeilles blanc, bonne qualité, fr. **0.95**
- Taie d'oreiller bonne toile blanche, avec jours, gr. 65/65 cm., la p., fr. **1.75**
- Drap de lit écru, très bonne qualité, grandeur 170/240 cm., fr. **6.45**
- Drap de lit blanc, double chaîne, gr. 165/240 cm., fr. **8.95**
- Serviettes blanches de table, la demi-douzaine, fr. **4.45**
- Nappe blanche encadrée, très belle qualité, grandeur 135/180 cm., la pièce, fr. **8.95**
- Caleçons pour hommes, grosses côtes écru, excellente qualité, taille 6, fr. **3.50**

Toile blanche, jolie cret. extra, qual. prima, solide, larg. 75 cm., le m., fr. 1.-
Satinette unie, belle qualité, coloris assortis, largeur 80 cm., le m., fr. 1.45

Ces prix ne peuvent être maintenus que jusqu'à épuisement du stock actuel.

Vu les prix avantageux de ces articles, vendus avec un bénéfice insignifiant, tous ces prix s'entendent net et au comptant.

Malgré ces prix avantageux nous continuons à ne tenir en magasin que des marchandises de qualité irréprochable.

Les prix de toutes nos marchandises ont été révisés et marqués aux tout derniers cours du jour.

Attention! — Prime spéciale!
Malgré les prix bas, nous offrons pour chaque achat de fr. 10.— et jusqu'au 6 février prochain
Un magnifique napperon blanc brodé
grandeur pour sellette, 30 x 30 cm. 1295

A découper
Annonce - Concours
Pour des crèmes au chocolat vraiment délicieuses et d'une grande finesse, demandez à votre épicer



(Les conditions du concours ont paru le 16 janvier, elles seront répétées avec la dernière annonce.) 1086

A découper
Madame 1009
Vuilleumier-Sunier
SAGE-FEMME diplômée
Parc 75 Téléphone 25.40

+ DAMES +
trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Case Rive 430, Genève. 154
N'oubliez pas les petits oiseaux

AUX ARCADES

14, Rue Neuve, 14
(Ancienne maison J. GÄHLER, succ. W. STOLL)

VENTE DE MOUCHOIRS

après inventaire

Dames mercerisé, bord couleur	la 1/2 dz. 1.15	Messieurs coton, ourlés, initiales	la 1/2 dz. 2.90
Dames batiste, ourlets à jours, avec initiales	1.40	Messieurs qualité supérieure, avec initiales	3.40
Dames initiales à jours, médaillon	1.95	Messieurs batiste couleur, grand teint	6.25
Dames initiales brodées, qualité supérieure	2.90	Enfants bord couleur, 30 x 30	1.50
Dames fil, initiales brodées main	4.90	Enfants bord couleur, 32 x 32	1.95

POCHETTES MOUCHOIRS DEUIL
Prix valables exclusivement pendant la vente
Consultez les annonces qui suivront: 1306
Chemises-Messieurs et Blouses bureaux

Chapellerie - Chemiserie



A. L'UNIVERS La CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 72 - En Face de la gare

Les Dernières Créations
1303 sont arrivées

Grande Salle du Cercle Ouvrier

MAISON DU PEUPLE
Concert de Musique choisie
donné par l'Orchestre POLO
Vendredi 29 janvier 1926

- PROGRAMME: 1312
1. I Miss My Swiss, one-step ABEL BAER
 2. Der Freischütz, ouverture WEBER
 3. a) La petite bête qui monte, fox-trott. R. PEUSO
 - b) La Mantilla, tango. VIVIAN ELLIS
 4. Tiedland, fantaisie D'ALBERT
- ENTRACTE
5. Scènes Napolitaines MASNENET
 6. Intermezzo MARCUCCI
 7. a) Remember, valse J. BERLIN
 - b) Florida, fox-trott. JESSE GREER
 8. Marche des Gamins de Paris R. BERGER
- Entrée libre Consommations de 1^{er} choix Prix modérés

Comestibles Henri STEIGER

BALANCE 4 Téléphone 2.38
Civet de lièvre à fr. 2.50 la livre
Rollmops à 50 ct. la pièce 1310
FILETS DE MORUE, sans arêtes, à fr. 1.80 le paq. de 500 gr.
Protelns en boîtes de 400 gr., fr. 1.95 la boîte

Préparez vous-même la
Potion noire LINDO
contre la toux 936
Droguerie LINDER
9, rue Fritz-Courvoisier, 9

Quelques jours seulement
A l'occasion du transfert de la Maison
A L'HERMINE
Léopold-Robert 28
et dès le 15 février Léopold-Robert 5
les prix offerts étonneront les personnes assez avisées pour profiter de l'aubaine
Et toujours des 1321
Fourrures garanties
quel qu'en soit le prix
Chamoisage - Teinture - Réparations - Transformations

DEMANDEZ à partir de SAMEDI 30 JANVIER

Blanc

les nouveaux prix sur tous les articles de
Toiles double fil, largeur 165 à 200 cm. Toiles pour lingerie. Basin et Damas. — Taies d'oreillers. — Draps confectionnés. — Linges éponge et nid d'abeille. — Linges de cuisine. — Essuie-mains — Lingerie confectionnée. PRIX REMARQUABLES

Maison Blaser
Le Locle La Chaux-de-Fonds
Place du Marché 1304 Léopold-Robert 11

Ouvriers! Ménagères! Ne faites vos achats que chez les négociants qui insèrent des annonces dans votre journal

Au Tribunal militaire de la 1^{re} division

Ed. Liechti condamné

Le tribunal militaire devant lequel comparaisait hier notre camarade Edouard Liechti pour refus de service, a condamné ce dernier à trois mois d'emprisonnement, trois ans de privation des droits politiques et 10 fr. de frais.

Le tribunal militaire de la Ire division, sous la présidence de M. le lieutenant colonel Capt, était réuni à l'Hôtel de ville de Lausanne.

M. le major M. Martin-Achard, de Genève, fonctionnait en qualité d'auditeur. Liechti était accusé d'insoumission assimilée à la désertion pour avoir refusé de se rendre à son cours de répétition par motif de conscience, donc se mettant en contravention avec la loi militaire actuelle.

Il a été donné connaissance d'une déclaration du Conseil communal du Locle ainsi que des témoignages de deux de ses officiers, absolument favorables à Liechti. Le tribunal passe à l'interrogatoire. Celui-ci dura plus d'une demi-heure. Il montra que notre camarade était guidé par des motifs de conscience strictement personnels et qu'il obéissait aux grandes promesses de paix et à l'idéal de la Société des Nations. Au cours de l'interrogatoire, il a été souligné que Liechti a signé et distribué à Tavannes et ailleurs des manifestes antimilitaristes.

L'audition des témoins appelait à la barre nos amis E. Blaser, du Locle, et Pierre Cérésolle, de Zurich. Les deux témoins se donnèrent comme tâche de se solidariser avec le mouvement des réfractaires et d'exposer les préoccupations très sérieuses qui déterminèrent Liechti à refuser ses obligations militaires. Leurs dépositions furent entendues avec intérêt et tolérance par le tribunal militaire.

M. le major Martin-Achard prononça un réquisitoire rigoureusement objectif et complet. Son exposé, qui dura près de trois quarts d'heure, était solidement campé sur des considérations d'ordre militaire et juridique, mais n'en laissait pas moins apparaître évidents les points faibles, par rapport à l'esprit novateur de la Société des Nations. Par esprit de tolérance, l'auditeur termine son réquisitoire en requérant l'application de la peine de deux mois d'emprisonnement et de deux ans de privation des droits civiques, les frais en plus.

Liechti, qui avait renoncé à un défenseur, n'eut pas de peine à réfuter les principales critiques portant sur la nécessité morale, technique et politique d'un désarmement général immédiat. Il est incontestable que notre attitude militaire, non seulement n'est pas conforme à l'œuvre de Genève, mais justifie pour certains de nos voisins le maintien et le développement de leur appareil guerrier. Tandis que l'auditeur supposait, par impossible, la substitution de l'organisation militaire par le service civil comme étant un danger d'anarchie et de ruine pour notre pays, Liechti fait justement remarquer que l'application du principe du service civil et du désarmement dans les pays scandinaves n'avait pas abouti aux sombres visions évoquées par M. l'auditeur.

Après trois heures d'audience, le tribunal militaire se retire et revient avec le jugement cité plus haut.

Liechti est remis provisoirement en liberté. Dans les tribunes — bien occupées — on s'étonne de ce que la peine soit d'un mois supérieure à celle requise par l'auditeur en tenant compte surtout des considérants du jugement qui appelaient une peine plus faible.

C'est en juillet dernier que Liechti renvoya à l'arsenal ses effets militaires et nantit son chef de section de sa résolution. M. Scheurer, chef du département militaire fédéral, le rendit attentif aux conséquences graves qui résulteraient pour lui s'il maintenait sa détermination. Pour bien comprendre dans quel esprit ce camarade agit, nous donnons à nos lecteurs le texte à peu près intégral d'une lettre qu'il adressa à M. Scheurer, en réponse à son avertissement :

Au Département militaire fédéral,
BERNE.

Monsieur,

Votre honoré du 10 août confirmant votre lettre du 1er août m'est bien parvenue, et je vous en remercie.

Je vous demande très respectueusement, Monsieur, si le fait de prendre au sérieux cette morale supérieure que vous faites enseigner dans vos temples constitue un délit passible d'être entendu par un tribunal militaire ?

Après la douloureuse époque de 1914 et les pertes morales et matérielles inestimables que nous avons à déplorer aujourd'hui, toutes les forces de bonté, d'amour et d'humanité de notre peuple ne doivent-elles pas se conjuguer dans un suprême effort afin d'éviter à tout prix la répétition d'un nouveau désastre ?

Si, personnellement, je refuse de poursuivre la préparation militaire que la loi des hommes m'impose, et que j'obéis à cet humble désir de ne plus coopérer au mouvement qui détruira infailliblement la richesse accumulée par des siècles de civilisation — et qui se trouve en danger seulement quand des armées entrent en conflagration — douloureusement mais nécessairement, j'ai pris cette attitude par besoin de sincérité et de charité envers les hommes.

Malgré la teneur de votre dernière lettre, ignorant ma demande, je vous renouvelle, Monsieur, mon profond désir de servir mes contemporains en accomplissant un service civil.

D'autre part, estimant à l'heure actuelle notre organisation militaire comme un danger pour notre intégrité nationale et pour la vie spirituelle d'un peuple, je n'accepte plus le livret de service que vous m'avez retourné, par lequel vous me considérez encore comme une unité de vos troupes.

Dans ces sentiments, veuillez recevoir, etc.,
(Signé) Edouard LIECHTI.

Pour restaurer une belle industrie

Patrons et ouvriers luttent côte à côte

Dans une étude qu'il donne à « La Solidarité », Pierre Aragno analyse la grève des boitiers. Il estime que l'horlogerie suisse pourrait être au premier rang de nos industries, si ses fabricants savaient s'organiser sous une forme cartellaire comme les Allemands, les Anglais, les Américains et même les Français — dont on médite tant.

Il faudrait pour cela organiser la vente en commun sur les marchés internationaux. On éviterait ainsi des frais généraux énormes et la part du lion que prend le grossiste, qui prend une quantité d'intermédiaires qui ne représentent aucune surface financière et trafiquent souvent pour des millions d'affaires sans posséder de capitaux. On voit d'ici les krachs sensationnels que cela provoque. Avec des offices communs de vente, la montre en quelque sorte trustée, ne serait pas vendue plus cher à l'acheteur. Au contraire. Sous le régime actuel, il a été prouvé que la montre de qualité s'est vendue jusqu'à cinq ou six fois l'équivalent de la valeur payée au producteur. Si donc celui-ci avait eu à sa disposition l'organisme de vente directe, il eût pu favoriser l'acheteur et payer à ses ouvriers des salaires normaux.

Il faudrait aussi normaliser l'horlogerie, c'est-à-dire s'entendre entre fabricants sur un minimum de calibres, de pièces détachées, qui diffèrent de fabriques en fabriques et dont l'établissement inutile, de l'avis des directeurs de nos écoles d'horlogerie fait perdre annuellement plus de 100 millions à cette industrie. Un seul chiffre prouvera l'étendue de cette gabegie : il y a plus de 13,000 numéros différents de verres de montres.

C'est vers une telle restauration de l'industrie horlogère que, dès 1904, tendaient des esprits avisés, comme ce pionnier qu'est notre camarade Achille Grosperre, quelques fabricants intelligents, des ouvriers éveillés comme on en rencontre dans les montagnes du Jura. Peu d'années avant la guerre, des contrats collectifs étaient conclus dans certaines branches de l'horlogerie, dans quelques-uns desquels patrons et ouvriers s'engageaient à sévir contre les fabricants gâcheurs de prix, en les boycottant. Durant la guerre, à La Chaux-de-Fonds, une communauté prévoyant le syndicat obligatoire pour toute la production de la montre parvint même à s'établir. Sous ce régime, la situation des travailleurs de l'horlogerie s'améliora considérablement. C'était l'acheminement vers la stabilisation dans la prospérité. Hélas ! vint l'après-guerre. En 1920-21, les fabricants dérouterés, manquant de confiance entre eux, dénoncèrent les contrats collectifs conclus avec les ouvriers — seuls remparts contre l'anarchie. Pour dissimuler leur envie de se manger entre eux, ils accusèrent les ouvriers de toutes sortes de maux, de la Révolution russe, de la grève générale de 1918, etc., etc. Aidés en cela par une presse réactionnaire autant que crétine, ils eurent tôt fait d'établir le régime de la sacro-sainte concurrence dans une industrie qui crevait déjà au nom des principes du libéralisme économique.

Le résultat de la dénonciation des contrats collectifs ne se fit pas attendre. Les gros fabricants, qui, à la faveur de la crise, avaient cru pouvoir impunément baisser les salaires et tomber leurs petits concurrents, furent les premiers frappés. Encouragés par des aigrefins, des aventuriers que l'on trouve partout où il y a désagrégation, les petits fabricants, au lieu de diminuer, augmentèrent. Tout ouvrier encore à même de faire à peu près la « montre-tout-du-long », comme on dit dans le Jura, c'est-à-dire connaissant le finissage de la montre, s'improvisa fabricant... à domicile. Là, sans contrôle aucun, avec les siens — dont il ne compte pas le temps — il travaille douze, quatorze heures par jour, davantage encore, l'ouvrier-fabricant. Il passe aussi de l'ouvrage à son collègue qui a fait ses huit heures d'atelier. Et le petit juif polonais, le « Polak », comme l'appellent les horlogers, le commerçant américain, achètent pour un morceau de pain une production qu'au tarif normal ils eussent payée jusqu'au triple, au quadruple et même au décuple. Pour tenir le coup, le gros fabricant, — qui pen-

sait écraser le moyen et n'a fait que pondre une multitude de petits — est obligé à son tour de rouler la pente, en favorisant le travail à domicile, qui laisse l'outillage de sa fabrique inoccupé et le ruine. De fabricant, malgré lui, il se transforme en commerçant, dans une période où, pour conquérir les marchés que menacent les Allemands, les Américains, les Japonais, il faudrait une industrialisation horlogère suisse bien coordonnée.

C'est alors la misère, presque la famine qui frappe à la porte des ménages horlogers. Les travailleurs qualifiés de cette industrie qui, avant la guerre et jusqu'en 1920, détenaient le plus fort salaire-horaire moyen parmi les ouvriers industriels suisses, sont maintenant au ban du prolétariat. Tandis que le salaire-horaire moyen des ouvriers qualifiés de l'alimentation est de 1 fr. 38, celui des ouvriers des arts graphiques de 2 fr. 06, le salaire moyen de l'horloger qualifié n'est plus que de 1 fr. 28. Et ces chiffres proviennent d'une statistique très sûre, celle de la Caisse nationale suisse en cas d'accidents. Cependant, pour excuser cet effondrement, il n'y a pas l'argutie de la crise. En 1924 et en 1925, l'horlogerie suisse a exporté autant de pièces que dans les années les meilleures.

Devant une telle situation catastrophique, le geste des boitiers vient bien à son heure. Après les nombreuses démarches, après la grande préparation faite par la F. O. M. H. et les délégués ouvriers à la Chambre cantonale neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie, dans quantités de conférences, aux Parlements national, cantonal (Neuchâtel), communaux, dans la presse, nos amis boitiers peuvent y aller carrément. Ils ont les autorités avec eux, des hommes tels que M. Edgar Renaud, l'avisé et courageux conseiller d'Etat neuchâtelois, qui n'a jamais hésité à défendre à la tribune du Grand Conseil la thèse ouvrière sur la restauration horlogère, ils ont toute l'opinion publique, ils ont la presse tout entière, dont les éléments les plus réactionnaires sont obligés tout au moins de se taire en face d'une telle attitude de désintéressement : De désintéressement, on peut hardiment le dire, car les ouvriers boitiers sont ceux qui avaient le mieux su résister à l'anarchie générale horlogère. Leur salaire moyen journalier, à eux, était encore de 17 fr. Ils acceptent donc courageusement une diminution de leur salaire de 7 fr. par jour uniquement pour un principe : Sauver l'industrie commune. Ils se battent pour ceux qui ne touchent souvent pas le 50 % de leur propre salaire. Qu'on vienne dire après cela que les syndicalistes sont des destructeurs ?

— Mais, diront quelques sceptiques, les ouvriers ont-ils intérêt à provoquer eux-mêmes la création de fortes organisations patronales ?

A ceux-là nous répondons : Certainement. Car de telles coalitions sont seules à même d'assurer le bien-être à toute une profession. Contre les dangers du système communautaire, cartellaire, contre le trust, il y a toujours des moyens de correction par la force ouvrière, par la force des consommateurs lésés, par les Parlements économiques qui se superposent aux communautés professionnelles qui lèvent un peu partout, par le Bureau international du Travail, dont l'autorité sera prépondérante un jour en matière de répartition de la production, — si nous le voulons bien. Contre l'anarchie à son dernier degré, il n'y a rien.

Bravo, camarades boitiers, vous méritez bien de l'horlogerie. Vous méritez bien aussi du mouvement syndical. Vous prouvez une fois de plus aux extrémistes de tous crins — aux nôtres, comme à ceux de la droite — que ce ne sont pas les plus miséreux qui font la révolution, mais ceux qui ont une situation relativement aisée, ceux qui sont solidement organisés et partant connaissent le prix de l'ordre dans la profession et dans la société.

Et c'est une véritable révolution industrielle que vous faites, une révolution qui portera de la lumière dans bien des foyers. P. ARAGNO.

vol a été commis par Moransky. Le premier-lieutenant de police Nievergelt quittera Zurich vendredi matin pour Vienne, afin de suivre de plus près l'affaire. Meister, bijoutier, est actuellement en voyage à l'étranger. Il doit rentrer vendredi. Les bijoux emportés par l'auteur du vol commis à Zurich représentent une valeur de 850,000 fr.

JURA BERNOIS

Le conflit biennois

Il semble probable que le conflit au sujet de la « Feuille d'annonces de la ville de Bienne » soit porté devant le Grand Conseil bernois, sous la forme d'une interpellation au Conseil d'Etat. (R.)

SAINT-IMIER

Propagande pour la Coopé. — Convoquée sur l'initiative de quelques représentants des syndicats, du Parti socialiste et des coopérateurs de notre ville, une assemblée, composée des comités des organisations et sociétés ouvrières, après avoir entendu un magnifique rapport de M. Ch.-U. Perret, a décidé à l'unanimité d'entreprendre une grande campagne de propagande en faveur de notre Coopérative.

A cet effet, l'assemblée décide de constituer une commission de propagande, et charge le Comité d'initiative de l'organisation de ce travail. Une trentaine de militants se sont immédiatement offerts pour faire partie de la commission. Malgré ce résultat très réjouissant, ce nombre est encore insuffisant pour faire face à la grande tâche qui nous attend.

C'est pourquoi nous nous permettons de faire appel à toutes les personnes qui s'intéressent au développement de notre Coopérative ; nous avons besoin de l'appui de tous, nous invitons les coopérateurs ou coopératrices, disposés à nous aider, à se faire inscrire auprès de M. René Parel, Marronniers 35.

Pas d'augmentation pour le moment. — Le Conseil municipal a décidé, mardi dernier, de ne pas augmenter les loyers des immeubles appartenant à la Commune, pour le 1er mai 1926.

Il a en outre renvoyé à une séance ultérieure la discussion concernant la vente de ces immeubles.

SONVILIER

Assemblée générale du Cercle ouvrier. — Elle aura lieu ce soir à 8 h. et demie précises, avec tractanda très importants, entre autres la lecture des comptes, décisions à prendre au sujet de réparations et remboursement de parts sociales. Le comité compte sur la participation de tous les membres du Cercle.

Concert. — Dimanche après-midi aura lieu au Cercle ouvrier un grand concert donné par la chorale ouvrière L'Espérance de St-Imier. Nous espérons que tous nos membres et amis, ainsi que leurs familles voudront fraterniser avec nos camarades de St-Imier.

PORRENTURY

Grave accident. — Mercredi, vers 13 h., le camion automobile des grands moulins de Laufen arrivait de Cœuve en ville avec un chargement de 10 tonnes de farine. Devant le café Paupé, le jeune Wilhelm Brunner, 19 ans, fils de M. Jacob Brunner, employé aux C. F. F., domestique chez le prénommé, qui connaissait le conducteur de l'automobile et qui avait l'habitude de l'accompagner au cours de ses tournées en Ajoie, voulut monter sur le camion qui avait ralenti son allure à ce moment. Mal lui en prit, le malheureux glissa sur le marchepied et tomba sous les roues d'arrière de la voiture qui lui passèrent sur la jambe gauche, laquelle fut broyée. On déposa le blessé dans la grange de M. Roth, fermier, et peu après les infirmiers arrivèrent sur les lieux et le transportèrent sur un brancard à l'hôpital. On ne sait encore s'il faudra amputer la jambe du malheureux.

L'Agence Republica nous informe que le médecin de l'hôpital a jugé l'amputation nécessaire.

RECONVILIER

Accident de luge. — Mercredi soir, alors qu'il se lugeait, un nommé Clot, de Saicourt, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé la jambe gauche au-dessous du genou. Le Dr Geering, de Reconvilier, lui prodigua les premiers soins ; tous nos vœux vont à ce malheureux pour un prompt rétablissement.

ETRANGER

Une femme qui garde un secret pendant soixante-dix ans !

Depuis plus de 25 ans, le Dr M. V. Mayfield, septuagénaire, de Mena, dans l'Arkansas, soignait les malades à leur grande satisfaction.

Il a fallu qu'une grave maladie, nécessitant une intervention chirurgicale, s'imposât pour qu'on s'aperçût que ce docteur était... une doctoresse.

La doctoresse a expliqué que, tout enfant, ses parents l'avaient obligée à cacher son sexe afin de conserver certains droits d'héritage qui, en Angleterre — la doctoresse est d'origine anglaise — ne sont reconnus qu'aux enfants du sexe masculin. Et, pendant 70 ans, la doctoresse a gardé son secret.

D'un coup de fourche, un conscrit crève les 2 yeux d'un de ses camarades

METZ, 29. — Une discussion éclata, la nuit dernière, entre conscrits, à Vahl-les-Faulquemont. Une rixe s'ensuivit, au cours de laquelle le nommé Bastien, âgé de 22 ans, creva d'un coup de fourche les deux yeux de son adversaire, André, âgé de 25 ans, qui succomba une heure plus tard. Le meurtrier, qui s'était tranquillement couché, a été arrêté.

AVIATION

LONDRES, 28. — Un aéroplane venant de Paris est arrivé hier soir vers 22 heures à l'aérodrome de Croydon, inaugurant ainsi un service de nuit qui se poursuivra quotidiennement entre Londres et Paris. Il avait à bord cinq passagers et un chargement de marchandises.

NOUVELLES SUISSES

Une bonne capture

Le bijoutier Julius Moransky, qui vient d'être arrêté à Vienne, soupçonné d'être l'auteur du vol de bijoux commis à Zurich, avait déjà été mis en arrestation par la police zurichoise le 11 mars 1925. Il avait prétendu s'appeler Joseph Nagi, de Budapest, et était porteur d'un attirail complet de cambrioleur. Ses déclarations, lors de son interrogatoire, présentèrent de nombreuses contradictions. Toutefois, aucun fait positif ne put lui être reproché. Les autorités hongroises recherchaient Moransky, inculpé de huit vols avec effraction, et la demande d'extradition était en cours lorsque, le 5 juillet, Moransky et deux autres détenus parvinrent à s'enfuir de la prison de Zurich.

La police cantonale ayant demandé télégraphiquement des renseignements aux autorités de police à Vienne a été avisée que l'on a trouvé dans le magasin de bijouterie de Julius Moransky, arrêté à Vienne, des bijoux provenant de la bijouterie Meister, Paradeplatz, à Zurich. Le vol avec effraction commis à la bijouterie Meister eut lieu le 29 juillet peu après midi. Il est certain que ce

Savon Cadum
pour la toilette **70 cts**



Grande salle du Cercle ouvrier

Maison du Peuple (LA CHAUX-DE-FONDS)

Portes: 19 h. **DIMANCHE 31 janv. 1926** Rideau: 20 h.

Grande représentation théâtrale

donnée par le

Groupe littéraire du Cercle ouvrier d'Yverdon

PROGRAMME :

1. **Le retour au pays** (Vaudoiserie en 1 acte, de C. DARNAY)
2. **Petit Pierre** (duo, par DAUCHOT)
3. **Moille-Margot à la montagne** (Pièce vaudoise en 2 actes, de J.-H. BLANC)

Entrée: fr. 0.90 Spectacle de fou rire Entrée: fr. 0.90

Billets en vente au magasin de cigares, M. Edwin Muller, rue Léopold-Robert et rue Neuve 18; à la Librairie Coopérative, rue Léopold-Robert; au Cercle et dans tous les magasins des Coopératives Réunies. 1276

VENTE DE BLANC

TOILERIE LINGERIE

et tous les articles concernant le

TROUSSEAU

40 ans d'expérience dans la vente des articles de blanc 1112

Qualités réputées à prix modérés

MAGASINS DE L'ANCRE

A. EMERY & FILS

20, Léopold-Robert, 20 :: LA CHAUX-DE-FONDS



Émissions rafraîchissantes pour la saison chaude. En paquets plombés 1/2 de livre 25 cts.

GRANDE SALLE DE BEL-AIR

DIMANCHE 31 janvier, dès 15 heures

GRAND CONCERT

donné par la 1293

Société de chant LA BRÈCHE

Direction: M. A. BUHLER

(Sous-section de la Société fédérale de gymnastique «L'Abeille»)

avec le bienveillant concours de M^{lle} M. Sandoz, pianiste; M. F. Rosselet «Pail d'Azur», comique

ENTRÉE: fr. 1.- (taxe communale comprise). — Les membres amis sont priés de se munir de leur carte de saison.

Le soir, dès 20 h.: **SOIRÉE FAMILIÈRE**

ENTRÉE: fr. 1.- par personne (taxe communale comprise) — ORCHESTRE «ORDINA»

Hôtel du Cerf - VILLERET

Dimanche 31 janvier 1926

Match au loto

des Gyms

Quines superbes et variés

Invitation cordiale à tous 1518

Le matin dès 10 heures: Match apéritif

CERCLE OUVRIER - ST-IMIER

Samedi et Dimanche 30 et 31 janvier 1926

Grand Concert-Variété

Rikichi et Rosita

Japanese Melange Act

Jongleurs Acrobates

M^{lle} Lyselli

Chanteuse gitane 1285

pour la première fois à St-Imier

Cercle ouvrier, Sonvilier

Dimanche après-midi à 15 heures

GRAND CONCERT

donné par la 1282

Chorale ouvrière „L'ESPÉRANCE“ de Saint-Imier

Invitation cordiale

LA VENTE CONTINUE
10 %
au comptant

Crédit avec versements mensuels p^r clients connus

Frey-Zisset, 1^{er}-Mars 6

Tailleur. Transformations et réparations soignées en tous genres pour habillements de messieurs et jeunes gens. — S'adresser chez M^{me} Junod, giletière, Nord 47, sous-sol. 1139

Prix d'inventaire

Un lot velours de Manteaux laine 29.- belle qual., fr.

Gilets laine, tous coloris mode, avec fleurs brodées soie, 12.90

Un lot tissus d'hiver, Robes 8.90

Un lot Robes lainage rayures 12.90

Un lot Robes jersey laine, 14.90

Un lot Robes crêpe marocain, pure laine, 29.50

Un lot Blouses d'hiver, 2.95

Un lot Casaquins laine, 4.90

MADAME 1250

Marguerite WEILL

r. Léopold-Robert 26 2^{me} étage — Tél. 1175 La Chx-de-Fonds

Baisse de Prix sur toutes nos Chaussures

Boffines à lacer, pour dames, box-calf ou chevreau, à boutons et élastique, noir ou brun 12.50 9.50 6.50

Molières et Richelieu pour dames, box-calf, chevreau ou verni, fins de séries 16.50 12.50 9.50 7.50

Boffines à lacer, pour messieurs et jeunes gens, noir ou brun, différents genres, FINS DE SÉRIES 19.50 16.50 12.50

Boffines ou Molières pour enfants, noir ou brun, fins de séries Nos 27, 28, 29, 32, 35 11.50 9.- 7.- 6.50

Caoutchoucs - Pantouffles - Confortables

Magasins Jules BLOCH 10, Rue Neuve et Place Neuve La Chx-de-Fonds

BON

pour l'envoi gratuit d'un exemplaire du livre *L'Hygiène Intime*. (Découper ce bon et l'envoyer accompagné de fr. 0.20 en timbres-poste, pour les frais, à l'Institut Hygiène S. A. N° 22, à Genève.) 1017

Enchères publiques

au garage rue des Crétêts 79 à La Chaux-de-Fonds

Le samedi 30 janvier 1926, à 10 heures du matin, au garage rue des Crétêts 79, à La Chaux-de-Fonds, l'Office des Poursuites soussigné vendra par voie d'enchères publiques:

1 auto-camion verni gris-bleu, usagé, 2 garnitures de jardin en marbre sculpté, 1 banque en bois usagée et 1 petit tour acier.

La vente aura lieu au comptant et conformément à la L. P. La Chaux-de-Fonds, le 26 janvier 1926.

OFFICE DES POURSUITES: Le préposé, 1259 A. CHOPARD.

E. Gruber

NEUCHÂTEL

14 b, Rue du Seyon, 14 b

Tissus, Toilerie, Lingerie, Mercerie, Tabliers, Broderie, Jaquettes de laine, Bas, Bretelles. Sous-vêtements. Laine et coton.

Timbres-Escompte N. et J.

Couturière se recommande pour réparations, transformations et repassage d'habits d'hommes et enfants. Prix modérés. — S'adr. Premier-Mars 6, au 1^{er} étage. 9017

DENTIERS INCASSABLES

Procédé nouveau - Absolument garanti — Demandez renseignements — 1146

Dentiers complets haut ou bas, fr. 60.-

A. BEUCLER

Parc 52 - Mécanicien-dentiste - 1^{er} étage

Nous mettons en vente notre stock entier de

FOURRURES

à des PRIX REMARQUABLEMENT BAS. Les articles affichés dans nos étalages vous renseignent sur l'avantage que nous vous offrons. 1526

AU PROGRÈS

La grande spécialité de Confections pour dames et fillettes

Ouvriers! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces

Boulangerie Parisienne

Parc 83

La Chaux-de-Fonds

Service à domicile. 1193

CANTON DE NEUCHÂTEL

COUVET. — Parti socialiste. — Assemblée générale le samedi 30 janvier, à 20 h., au local Café de l'Union. L'ordre du jour est très important, aussi comptons-nous sur un grand nombre de collègues.
Le comité.



Causeries. — M. le professeur René Guisan, de Lausanne, sera l'hôte du Locle samedi et dimanche prochains.

Samedi, au Sapin, il parlera du « Rapprochement des Eglises » à propos d'un récent article des Cahiers de Jeunesse.

Dimanche soir, il s'adressera aux membres de l'Eglise indépendante, à l'Oratoire, pour leur présenter « Quelques impressions d'un chrétien vaudois en terre neuchâteloise ». Une agape avec thé terminera la soirée; chacun est prié d'apporter sa tasse.

En outre, on voudra bien réserver bon accueil aux dames chargées de vendre une partie des billets de la loterie de la dernière vente.

Pro Juventute. — La vente de timbres et de cartes de décembre a, d'année en année, un succès croissant. C'est un bénéfice net de 3,274 fr. 60 qui a été réalisé cette année sur les 12,000 fr. que représente au Locle la vente de 1495 séries de cartes et plus de 48,000 timbres! Cela fait 600 fr. de plus que l'an passé et 1,900 fr. de plus qu'en 1917 (date du premier procès-verbal du comité local). Merci donc aux élèves des écoles primaires et secondaires, aux commerçants et surtout aux magasins de vente qui à cette époque de l'année ont tant d'autres occupations.

Cette somme a été répartie, selon l'usage, aux œuvres locales d'abord, de manière à répondre au but de l'année: aide à l'enfance pré-scolaire et aux mères; aux œuvres cantonales, recommandées par le comité neuchâtelois et aux œuvres du Secrétariat général (Zurich).

I. Oeuvres locales: 1. Asile des Billodes, 700 francs; 2. Crèche, 600 fr.; 3. Colonies de vacances, 400 fr.; 4. Groupe des mères, 200 fr.; 5. Oeuvre des petits trousseaux, 100 fr.; 6. Comité de Noël, 100 fr.

II. Oeuvres cantonales: 7. Asile des anormaux, 300 fr.; 8. Pouponnière neuchâteloise, 300 fr.; 9. Oeuvre des petites familles, 100 fr.; 10. Groupe d'éducation maternelle, 200 fr.

III. Secrétariat central: 11. Oeuvres suisses, 150 fr.

Les villages ont eu à distribuer sur place: Les Ponts, 325 fr.; Les Brenets, 184 fr.; La Brévine, 182 fr.; Le Cerneux, 69 fr., et La Chaux-de-Millieu, 64 fr.

Chœur mixte Amitié. — Pour rappel, samedi 30 janvier, dès 19 heures, au local, soirée-kermesse au bénéfice de la caisse de L'Amitié.

Communiqués

Le concert de ce soir... dans la grande salle du Cercle ouvrier promet d'être un nouveau succès pour l'orchestre Polo. Un programme très riche, extrêmement bien préparé, fera le bonheur des nombreux amateurs de belle musique. L'entrée est parfaitement libre.

Soirée littéraire et musicale de l'Ecole de Commerce. — Quelques échanges ayant été effectués, une douzaine de bonnes places sont encore disponibles pour vendredi soir. Pour samedi, 700 places environ sont déjà louées; il en reste d'excellentes. Location à la Grande salle communale, l'après-midi, et le soir à l'entrée.

A Bel-Air. — Toutes les personnes qui se rendront à Bel-Air dimanche, auront le plaisir d'entendre la société La Brèche (sous-section de la société de gymnastique L'Abeille) exécuter ses plus beaux chants. Une pianiste de valeur accompagnera les solistes. La note gaie sera donnée par notre sympathique Poil d'Azur. Gymnastes, soutenez vos sous-sections.

Le grand événement théâtral de la saison... c'est la représentation qui aura lieu après-demain dimanche 31 janvier, au Théâtre de La Chaux-de-Fonds. La troupe du théâtre de la Porte St-Martin jouera le dernier grand succès de la Comédie-Française: « Robert et Marianne », pièce nouvelle en 3 actes, de M. Paul Gérauld.

M. Antoine, le grand critique de « L'Information » dit au sujet de cette pièce: « Succès éclatant et de grande classe, cette œuvre considérable est montée jusqu'au triomphe ».

Rappelons que la représentation sera terminée avant le départ du dernier train pour Le Locle. Location ouverte aujourd'hui vendredi pour les Amis du Théâtre (coupon 17). Samedi et dimanche pour le public. Téléphone 15-15.

Ma-a-ri-chand d'habits. — Jackie Coogan... Le Kied... Le Gosse... il suffit que ce nom prestigieux paraisse au programme, il suffit que celui qui le porte paraisse à l'écran pour créer cette ambiance que lui seul peut faire naître. Nous allons le revoir dans un nouveau rôle avec sa casquette qui tombe jusque sur les yeux, ses grands yeux si expressifs et si doux, avec le miteux costume qui le rend si pitoyable, et une fois de plus on admirera la grande souplesse de ce benjamin du Cinéma qui est à la fois le plus petit et l'un des plus grands artistes du Cinéma. Nous allons le revoir dans sa dernière création, Ma-a-ri-chand d'habits, qui passera sur l'écran du Théâtre aujourd'hui et demain en matinée et en soirée. Au Moderne, dimanche, également en matinée et soirée, les jours suivants en soirée seulement. — Les enfants de tout âge sont admis aux matinées.

Au même programme, Mme Renée Berr, la gracieuse chanteuse fantaisiste dans son répertoire.

Surcouf, suite et fin ce soir à la Scala. — Le roi des corsaires continue à la Scala. Le plaisir des spectateurs n'a d'égal que leur impatience de connaître l'épilogue des aventures incroyables, bien que rigoureusement historiques de l'illustre marin Surcouf. C'est ce soir et les jours suivants jusqu'à jeudi qu'on verra en foule applaudir la dernière partie de ce beau film. Matinée dimanche à 3 h. 30. Location ouverte tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h. Téléphone 12.01.

Monsieur pour Dames Seules. — C'est le titre d'un beau film qui passe sur l'écran de l'Apollo dès ce soir. Monsieur pour Dames Seules est un beau roman d'amour, plein de charme, joué par d'excellents artistes. Les scènes toujours gaies se déroulent dans de somptueux décors où évoluent de très jolies femmes, dont la grâce est un régal pour les yeux. En résumé, Monsieur pour Dames Seules est un film débordant de gaieté et de beauté.

Représentations tous les soirs à 8 h. 30. Matinée dimanche à 3 h. 30.

Match au loto. — Samedi 30 janvier, à 20 heures, au Foyer musical abstinent, rue de la Serre 38.

Pour rappel les deux grandes manifestations de hockey sur glace à la Patinoire de la gare, demain samedi, la finale du championnat suisse, série A et dimanche, grand tournoi de la coupe Astoria.

Le sorcier à l'Astoria. — Le mystérieux Steens, surnommé le « sorcier », débutera aujourd'hui vendredi à l'Astoria. Steens est la plus grosse attraction qui puisse être présentée au public. Il stupéfie les foules, défie la mort, fait des miracles, c'est un diable d'homme qui a le génie — si l'on peut dire — de l'illusionnisme ou de l'illusion.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — La Persévérante. — Répétition générale, ce soir, à 20 heures précises.

Gymnastique ouvrière. — Ce soir, à 20 heures, leçon obligatoire au Collège de l'Ouest.

Société de tourisme Les Amis de la Nature. — Comité important, vendredi 29 janvier, à 20 heures et quart, à la Maison du Peuple, salle 7.

Cercle ouvrier. — Comité directeur, séance ce soir, à 20 heures.

Chorale L'Avenir du Cercle ouvrier. — Répétition générale ce soir à 20 h. précises. Par devoir.

COLOMBIER. — Parti socialiste. — Assemblée générale le lundi 1^{er} février 1926, à 20 h. 30, au local, Café de l'Union.



Le coin du joueur d'échecs

(Toute correspondance concernant cette rubrique est à adresser à Case postale 10288, La Chaux-de-Fonds)

Solution de l'étude No 1

- parue le 22 janvier 1926
1. Tb7+ Rf6. 2. Ta6+ Rg5. 3. Tb5 Rh6. 4. T×g6+ R×g6. 5. Tc5 Cd2+. 6. Re3 Cf1+ (si 6... Cb1. 7. Rd3 et 8. Ta5). 7. Rf4 Cd2. 8. Tc2 Cb3 (si 8... Cb1. 9. Re4 Ca3. 10. Tc5). 9. Re4 Rf6. 10. Rd5 Rf5. 11. Tf2+ Rg4. 12. Tb2 Cc1. 13. Re4 et le C est pris au seizième coup.

Si 1... Re6. 2. Ta6+ Rf5 (si 2... Cd6. 3. T×d6 R×d6. 4. Tb6+). 3. Tb5+ Ce5+. 4. T×e5+.

Cette étude a comme but principal de montrer la capture d'un C sur toute l'étendue de l'échiquier, cas très rare.

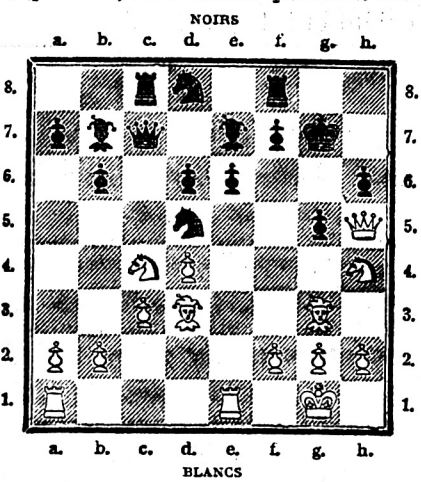
Etude No 2

Nous donnons ci-bas une position intéressante qui s'est présentée au cours d'une partie jouée entre maîtres dans un récent tournoi. Les Blancs ont acquis un avantage positionnel évident, leurs pièces sont agressivement postées; de plus, les Noirs ont affaibli la position de leur Roi par la poussée des Pions h6 et g5.

C'est aux Blancs à jouer. Quel est le coup gagnant, c'est-à-dire le coup très fort que les Blancs doivent faire pour obliger l'adversaire à abandonner en deux ou trois coups?

Nous posons la question à nos lecteurs en les engageant vivement à chercher, car une belle étude de milieu de partie jouée est infiniment plus instructive que n'importe quel problème où les positions sont toujours artificielles et dont la solution ne fait faire que peu de progrès à l'amateur du jeu pratique.

Les réponses justes seront publiées.



Le Club d'échecs du Locle organise pour dimanche 31 courant, dans son local, un tournoi régional en trois parties avec prix. Félicitons nos amis du Locle de cette heureuse initiative et encourageons-les en assistant nombreux à leur intéressante manifestation.

COIN DES GOSSSES

Les jolis contes de « La Sentinelle »
La table, l'âne et le gourdin

(Suite)

Le troisième garçon était entré en apprentissage chez un tourneur. Il y était encore, lorsqu'il reçut de ses frères une lettre, lui racontant comment l'aubergiste les avait dépouillés de toute leur richesse le dernier soir de leur voyage.

Le moment étant venu où le jeune tourneur eut appris son métier et dut quitter son maître, celui-ci, fort satisfait du compagnon, lui donna un sac en lui disant: « Il y a là-dedans un gourdin ».

— Je peux emporter le sac sur mes épaules, fit le jeune homme, et il me sera utile, pourvu que j'aie quelque chose à mettre dedans; mais que puis-je faire de ce gourdin? Il rendra le sac plus lourd, et voilà tout.

— Je vais te dire ce qui en est, reprit le maître. Si quelqu'un te fait tort ou agit mal devant toi, dis seulement: « Gourdin, sors de ton sac! » Aussitôt le gourdin sautera sur les gens, et il exécutera sur leur dos une si jolie danse, qu'ils en resteront huit jours sans pouvoir bouger. Il ne les lâchera pas avant que tu aies dit: « Gourdin, rentre dans ton sac! »

Le jeune homme remercia, prit le sac avec le gourdin et se mit en route pour retourner chez son père.

Un soir, il arriva à l'auberge où ses frères avaient été volés. Ayant posé son sac devant lui sur la table, il se mit à raconter ce qu'il avait vu de plus extraordinaire dans le monde, sans oublier d'autres merveilles dont il avait entendu parler, comme une certaine table et un certain âne, vraiment uniques dans leur genre.

— Eh bien! dit-il en terminant, s'il existe une petite table toujours prête à vous régaler, un âne qui crache de l'or tant qu'il vous plaît et d'autres bonnes choses que je suis loin de mépriser, tout cela pourtant n'est rien auprès du trésor que j'ai là, dans ce sac.

L'aubergiste tendit l'oreille.
— Qu'est-ce que cela peut bien être, se demanda-t-il. Ce sac doit contenir des pierreries d'un prix fabuleux ou des talismans de la plus rare vertu... J'aurai le contenu du sac à aussi bon compte que la table et l'âne: deux bonnes affaires ne vont jamais sans une troisième.

Quand il fut temps d'aller se coucher, le compagnon tourneur, qui avait soupé à l'auberge, s'étendit sur une banquette pour y dormir, et mit le sac sous sa tête en guise d'oreiller. Bientôt, l'entendant ronfler, l'aubergiste le crut plongé dans un profond sommeil. Il s'approcha de lui tout doucement et tira sur le sac avec mille précautions, pour essayer de l'enlever. Il voulait ensuite en mettre un autre à sa place. Mais le tourneur avait bien prévu le coup; malgré ses ronfle-

ments, il ne dormait pas plus que vous et moi; et, juste au moment où l'autre allait enlever le prétendu trésor, il cria tout à coup: « Gourdin, sors de ton sac! »

Aussitôt le gourdin s'élança hors du sac, sauta sur le dos de l'aubergiste et lui frota l'échine et les côtes d'une si belle façon, que le coquin, après avoir hurlé comme un diable, finit par tomber à terre, n'en pouvant plus. Alors le compagnon lui dit:

— Si tu ne me rends pas, sur-le-champ, la table merveilleuse et l'âne faiseur d'or, la danse va continuer!

— Oh, non, non! supplia l'aubergiste d'une voix haletante. Je te rendrai tout ce que tu voudras, mais fait rentrer ce maudit lutin dans son sac!

— Je consens à te faire grâce, dit le jeune homme; mais si tu recommences tes vilains tours, prends garde au châtement!

Et il mit fin au supplice du voleur, en criant: « Gourdin, rentre dans ton sac! » (A suivre.)

Problème

Un jour, à une grande foire de Normandie, un paysan examinait et palpait un cheval de labour, mais ne pouvait se décider à sortir de sa bourse le nombre d'écus demandé. Le maquignon, malin, lui proposa alors ce marché:

« Ce cheval a quatre fers aux pieds, chacun a six clous: vous mettez un centime pour le premier clou, deux centimes pour le second, quatre pour le troisième, et ainsi de suite en doublant. Je ne garderai pour moi que le prix du vingt-quatrième, vous reprendrez tout l'argent mis sur les vingt-trois premiers clous et je vous donnerai mon cheval par-dessus le marché! »

Ravi de l'aubaine, le paysan scella le marché par une tournée de cidre et ensuite on compta. Le prix du cheval, c'est-à-dire le nombre de centimes mis seulement sur le vingt-quatrième clou s'élevait à la somme coquette de?...

Cherchez vous-mêmes la réponse, petits amis, et envoyez-la-nous à la rédaction de « La Sentinelle », « Coin des Gosses », en indiquant votre âge et surtout en ne vous faisant pas aider! — Répondez également à cette deuxième question: « Dans quelle table de La Fontaine se trouve cette morale: « En toute chose, il faut considérer la fin? » — A ces deux questions, nous en ajoutons encore deux autres que nous avons déjà posées une fois: 1^o Avez-vous appris pour Noël la poésie que nous avons publiée, intitulée: « Saint-Nicolas »? 2^o De tous les livres que vous avez lus ou des histoires qu'on vous a racontées, nommez-en deux qui vous ont particulièrement plu.

Donc, quatre réponses à nous envoyer! Si vous ne les trouvez pas toutes, envoyez-nous toujours celles auxquelles vous savez répondre.

Bloqués ! Aventure d'hiver

par Madame de Witt (Gerbe d'histoires)

(Suite)

M. Stellmann avait cependant permis une exception en faveur des légumes nécessaires à l'alimentation journalière: les pommes de terre réussissaient admirablement dans le terrain assez aride et pauvre qui entourait la maison. Les connaissances botaniques du maître de la demeure avaient d'ailleurs permis d'utiliser pour la nourriture de sa famille beaucoup de plantes sauvages qu'il ne laissait pas recueillir par la jeunesse, mais dont il rapportait souvent ses poches pleines. Au printemps, l'ortie blanche, jeune et fraîche, aurait trompé les plus difficiles connaisseurs en fait d'épinards, et bien d'autres légumes servaient ainsi à la table des sauvages.

Il n'y avait plus de légumes verts, même dans les champs, plus de champignons frais dans la forêt, et il fallait depuis longtemps avoir recours aux provisions soigneusement conservées pendant l'été et l'automne. Jeanne était de première force pour toutes les préparations de ménage et on ne manquait pas plus à la maison rouge des ceps séchés et préparés en septembre que des confitures kinorodons.

La maladie, qui avait suspendu le mouvement des jambes de Pauline, n'avait heureusement pas atteint l'adresse et l'agilité de ses mains, elle travaillait presque constamment sur sa chaise-longue lorsqu'elle n'était pas occupée par l'une des leçons ou des devoirs que son père se plaisait à lui donner. C'était elle qui préparait tous les fruits ou les légumes pour les conserves. La vieille servante qui avait accompagné la famille dans le désert avait tant d'ouvrage que Jeanne n'aurait pas pu à elle seule suffire à lui venir en aide, si Pauline n'avait pas prêté, de son canapé, une aide efficace pour la cuisine comme pour le raccommodage. Marguerite n'avait encore que dix ans et Suzanne, la plus petite de la famille, l'objet de la tendresse et de la gâterie de tous, commençait seulement à marcher.

Il y avait cependant une autre fille, puisqu'elles étaient déjà quatre sœurs avant de venir habiter la montagne, mais la tante de Mme Stellmann, qui l'avait élevée et qui partageait son peu de goût pour la solitude, avait réclamé sa filleule Alice, au moment où la famille avait pris le chemin du désert: « Vous n'y resterez pas longtemps, avait-elle dit; ton mari, savant comme il l'est, ne s'accommodera pas toujours de ne faire part de ses travaux à aucun être humain et vous reviendrez parmi nous. Mais je voudrais épargner à l'une de tes filles les souffrances qui se préparent pour les autres. Laisse-moi Alice, je l'éleverai. Tu la reprendras, si tu veux, quand tu reparaitras dans le domaine de la civilisation. »

C'était bien à son corps défendant que M. Stellmann avait consenti à se séparer de sa fille Alice, la plus jolie, très certainement, des enfants. Mais il sentait quel sacrifice il avait imposé à sa femme, et il était parfois un peu honteux de n'avoir pas eu le courage de mettre lui-même de côté ses goûts et ses désirs pour satisfaire ceux de sa compagne. Lorsque cette pensée lui traversait l'esprit, il se disait bien vite que les enfants auraient souffert de la pauvreté et de la vie étroite qu'elle impose, dans les grandes villes, à ceux qui la subissent, au lieu d'être heureux et libres dans la petite maison rouge du grand-père. Et il regrettait moins vivement d'avoir renoncé à élever lui-même Alice comme le reste de son troupeau. C'était bien le moins que je puisse faire pour le plaisir de ta tante et de ta mère », avait-il dit une fois à Pauline qui se lamentait souvent sur la séparation de sa famille à laquelle était condamnée la fille aînée. « Elle ne nous connaîtra plus et nous ne la connaissons pas », disait tristement la petite malade qui avait plus de temps pour réfléchir que sa sœur Jeanne, absorbée par les soins pratiques du ménage et par une activité naturelle sans relâche.

(A suivre.)

Qui trouvera ?

Solutions du 22 Janvier

Enigme: Madame, Adam.
La morale d'une table: En toute chose il faut considérer la fin.

Un garçonnet de La Chaux-de-Fonds a trouvé la réponse à l'enigme: La dame, Adam. C'est juste aussi. Merci à notre petit ami André!

Nouveaux problèmes

Mot carré

Mon premier est un adverbe de quantité; mon deuxième, une ville d'Italie; mon troisième, un synonyme d'oublié; mon quatrième, le participe passé d'un verbe en er.

Enigme

S'ils viennent, ils ne viendront pas. S'ils ne viennent pas, ils viendront.

Les Tout petits

La dame

Petit Daniel, cinq ans, s'amuse tranquillement. Tout à coup, il s'interrompt et s'écrie: — Maman, maintenant je suis une dame qui fait des visites; veux-tu me donner un grand morceau de dentelle que je me mette sur la figure, comme font les dames pour ne pas être ennuyées par les mouches.

Le Foyer Musical Abstinant

Rue de la Serre 38, s'étant abstenu de faire ses matchs au loto durant la période réglementaire et pour ne pas nuire aux autres sociétés, organise pour le samedi 30 janvier, dès 8 heures du soir, un

Grand Match au loto

Quines superbes 1298

Cercle de l'Ancienne

Samedi 30 janvier 1926
de 20 heures à minuit

Grand Match au loto

Superbes quines

Invitation cordiale à tous les membres et amis de la société et à leurs familles. 1288

Cidre

extra-clair, à fr. 0.50 le litre

Demandez les prix très bas pour livraisons à domicile par fûts prêtés, de toute contenance

EAUX-DE-VIE garanties naturelles

Kirsch, Prune, Lie, Pomme

LIQUEURS EN TOUS GENRES 1160

Beau choix de Pommes de table et à cuire
Oranges, Mandarines, Marrons, etc.

Cidrerie de Morat

Rue de la Serre 79 Succursale Téléphone 13.85

Après Inventaire

Enorme choix

Robes de chambre qualité très bonne

Lingerie, Articles de blanc, Draps brodés, Toilerie, Basins, fil, mi-fil, etc.

Spécialité de Tabliers sur mesures

BAS, Tricots, Sous-vêtements, Jaquettes, Blouses, Combinaisons, etc. 1283

Prix toujours très avantageux

Magasin R. Lysak

6, Rue du Stand, 6 La Chaux-de-Fonds

Oranges et Mandarines

EXTRA-DOUCES
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Se recommandent,

Les Fils de Fortuné Jamolli

La Chaux-de-Fonds; Balance 8
Le Locle; Grande-Rue 23 1299

Boucherie Chevaline

Rue du Collège 25 Téléphone 12.24

débite tous les jours de la

Belle viande fraîche

ainsi que d'excellentes 1300

Saucisses sèches - Gendarmes
Cervelas - Salé cuit

Expéditions rapides et soignées

Se recommande, V^o E. SCHNEIDER-BENOIT.

LE STIMULANT

Aperitif au vin et quinquina

Hôtel Croix Fédérale

GRÈT-DU-LOCLE

Dimanche 31 janvier
de 15 heures

Soirée familiale

Bonne musique
Consommations 1292
de premier choix
Se recommande,
Walther BAUR.
Téléphone 23.95

LE LOCLE

Me rendant à Paris, je me charge de tout achat. Départ lundi 1^{er} février. S'adresser à M^{me} Dubois, Eroges 32.

"Aux Gourmets"

Rue de la Serre 16 - Téléphone 14.73

Toujours bien assorti en

Belle Charcuterie de campagne

Saucisses à la viande et au foie

Lard fumé et salé - Palettes et jambon
ainsi que Conserves de tous genres

Excellent vin de table à fr. 0.80 le l. Catalogne, fr. 1.—
Chianti

Magasin ouvert le dimanche de 18 à 20 heures

Mercredi et samedi sur la Place du Marché
(devant „L'Impartial“) 1301

Grande Salle Communale

LA CHAUX-DE-FONDS

Vendredi 29 et Samedi 30 janvier 1926

Soirées Littéraires et Musicales

données par la

Chorale et l'Orchestre de l'Ecole supérieure de Commerce

Portes : 19 3/4 h. — Rideau : 20 1/4 h.

1. Prologue. — 2. Chorale. — 3. Orchestre.

4. Chœur des jeunes filles.

5. **Le Château historique**

Comédie en 3 actes de J. Beer de Turique et A. Bisson

Location jeudi, vendredi et samedi, de 13 h. à 19 h., à la Grande Salle communale. — Prix des places : de fr. 1.10 à fr. 4.—, taxe communale y comprise. 1508

Un bon mécanicien

Un bon horloger

Un bon comptable

achètent toujours
leurs vêtements de travail
à la

Maison Goldschmidt

68, Léopold-Robert, 68

VOIR LES ÉTALAGES

1305

Dans nos Cinémas

Du 29 janvier au 4 février 1926

Suite et fin **SCALA** Suite et fin

SURCOUF

La plus émouvante
et la plus tragique des trois époques de ce film merveilleux
Deux heures et demie d'intense émotion 1289

Théâtre

Moderne

Vendredi et Samedi 29 et 30 janvier

Dimanche 31 janvier
et jours suivants

Le petit prodige Jackie Coogan, l'ami des grands et des petits
dans sa dernière et magnifique création 1290

Ma-a-ri-chand d'habits

Le plus formidable succès de
JACKIE COOGAN

Samedi au Théâtre Matinées à 15 h. 30

Dimanche au Moderne

Les enfants de tout âge sont admis aux matinées

EN SUPPLÉMENT DU PROGRAMME:

La chanteuse fantaisiste — M^{me} Renée BERR — dans son répertoire

APOLLO

Un film artistique et désopilant

Monsieur pour dames seules

Du charme — De la nouveauté 1291
D'excellents artistes — De belles femmes — Une superbe mise en scène, voilà la définition du beau roman d'amour qu'est

Monsieur pour dames seules

The Freshman

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

142

Les aventures de Monsieur Pickwick

par

Charles DICKENS

(Suite)

Or, M. Pickwick se trouvant en parfaite santé et en parfaite bonne humeur, s'était rendu absolument délicieux pendant tout le temps du dîner, et était en ce moment engagé dans une intéressante conversation avec Emily et M. Winkle. Courbant gracieusement la tête du côté de ses auditeurs, il rayonnait de paisibles sourires, et agitait doucement sa main droite, pour donner plus de force à ses observations. Il prit un morceau de fromage sur l'assiette et allait se retourner pour continuer sa conversation, quand le gros garçon, baissant la tête au niveau de celle de M. Pickwick, dirigea son pouce par-dessus son épaule, comme pour lui montrer quelque chose, et fit en même temps la grimace la plus hideuse qu'on ait jamais vue dans une pantomime.

« Eh mais ! s'écria M. Pickwick en tressaillant, voilà qui est... Eh... ? » il s'arrêta court, car Joë venait de se redresser et était ou prétendait être profondément endormi.

« Qu'est-ce qu'il y a ? demanda M. Wardle.

— Ce jeune homme est si singulier, continua

M. Pickwick en regardant Joë d'un air inquiet. Je vais peut-être vous étonner, mais, sur ma parole, j'ai peur qu'il n'ait quelquefois l'esprit un peu dérangé.

— Oh ! M. Pickwick, ne dites pas cela, s'écrièrent ensemble Emily et Arabelle.

— Je n'en répondrais pas, bien entendu, reprit M. Pickwick, au milieu d'un profond silence et d'une épouvante générale ; mais ses manières avec moi, en ce moment, étaient vraiment alarmantes ! Aie ! cria M. Pickwick en sautant de sa chaise, je vous demande pardon, mesdames ; mais il vient de m'enfoncer quelque chose de pointu dans la jambe... Réellement, il est très dangereux.

— Il est ivre ! vociféra le vieux Wardle. Tirez la sonnette, appelez les garçons ! il est saoul.

— Je ne suis pas ivre ! s'écria le gros bouffi en tombant à genoux, pendant que son maître le saisissait par le collet, je ne suis pas ivre.

— Alors, vous êtes fou, ce qui est encore pis ; appelez les garçons ! cria encore le vieux gentleman.

— Je ne suis pas fou, répliqua Joë, en commençant à pleurer. J'ai toute ma raison.

— Alors pourquoi diable piquez-vous la jambe de M. Pickwick ?

— Il ne voulait pas me regarder, j'avais quelque chose à lui dire.

— Que vouliez-vous lui dire ? » demandèrent une demi-douzaine de voix à la fois.

Joë soupira, regarda la porte de la chambre à coucher, soupira encore, et essuya ses larmes avec les jointures de ses deux index.

« Qu'est-ce que vous vouliez lui dire ? demanda M. Wardle en le secouant.

— Arrêtez ! dit M. Pickwick, laissez-moi lui

parler. Qu'est-ce que vous désiriez me communiquer, mon pauvre garçon ?

— Je voulais vous parler tout bas.

— Vous vouliez lui mordre l'oreille, je suppose, interrompit M. Wardle ; ne l'approchez pas, Pickwick, il est enragé. Tirez la sonnette pour qu'on l'emmène en bas.

A l'instant même où M. Winkle prenait le cordon de la sonnette, il fut arrêté par d'universelles exclamations de surprise. L'amant captif, le visage pourpre de confusion, était soudainement sorti de la chambre à coucher et faisait un salut général à toute la compagnie.

« Oh ! Ah ! s'écria M. Wardle en lâchant le collet du gros joufflu et en reculant d'un pas, qu'est-ce que cela signifie ?

— Monsieur, répliqua M. Snodgrass, je suis caché dans la chambre voisine depuis votre retour.

— Emily, ma fille, dit M. Wardle, d'un ton de reproche, vous savez pourtant que je déteste les cachoteries et les mensonges. Ceci est tout à fait indélicat et inexcusable. Je ne méritais pas cela de votre part, Emily, en vérité.

— Cher papa, dit Emily, Arabelle peut vous le dire, j'ignorais qu'il était là, et Joë aussi le sait, et tout le monde. Auguste, au nom du ciel, expliquez-vous ! »

M. Snodgrass, qui n'attendait que le moyen de mieux s'expliquer, raconta immédiatement comment il avait été placé dans cette position embarrassante ; comment la crainte d'exciter des dissensions domestiques l'avait seule engagé à éviter la rencontre de M. Wardle ; comment il voulait simplement s'en aller par une autre porte, et comment, la trouvant fermée, il avait été forcé de rester, contre sa volonté. C'était une situation pénible, mais il la regrettait moins

maintenant, puisqu'elle lui fournissait l'occasion de déclarer devant leurs amis communs qu'il aimait profondément et sincèrement la fille de M. Wardle ; qu'il était fier d'avouer que leur penchant était mutuel, et que, quand même il serait séparé d'elle par des milliers de lieues, quand même l'Océan roulerait entre eux ses ondes incommensurables, il n'oublierait jamais un seul instant cet heureux jour, où, pour la première fois, etc., etc.

Ayant péroré de la sorte, M. Snodgrass salua encore, regarda dans son chapeau, et se dirigea vers la porte.

« Arrêtez ! s'écria M. Wardle. Pourquoi, au nom de tout ce qui est...

— Inflammable, suggéra doucement M. Pickwick, pensant qu'il allait venir quelque chose de pire.

— Eh bien ! au nom de tout ce qui est inflammable, dit M. Wardle en adoptant cette variante, pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela, à moi, en premier lieu ?

— Ou ne pas me l'avoir confié à moi ? ajouta M. Pickwick.

— Voyons, dit Arabelle, en se chargeant de la défense, à quoi bon tant de questions ; maintenant surtout, quand vous savez que vous aviez choisi, dans votre avarice, un gendre beaucoup plus riche, et que vous êtes si méchant et si emporté, que tout le monde a peur de vous, excepté moi ? Donnez-lui une poignée de main, et faites-lui servir quelque chose à manger, pour l'amour du ciel ! car il a l'air affamé ! et, je vous en prie, faites apporter votre vin tout de suite, car vous ne serez pas supportable jusqu'à ce que vous ayez bu vos deux bouteilles, au moins.

(A suivre.)

Les faits du jour

Une campagne pro-fasciste.

Certaine presse conservatrice de la Suisse romande marque une fois de plus son dévouement au fascisme italien. On ne saurait être plus amiable ! Les chemises noires multiplient les incidents sur notre territoire. Les commissaires royaux de M. Mussolini en viennent jusqu'à prétendre donner des ordres « au nom du roi », à des organismes commerciaux régis par le Code suisse des obligations. Le catéchisme des Ballila revendique les vallées grisonnes et le Tessin. L'insolence des propagandistes fascistes de l'Adula et de la Squilla italica n'a jamais dépassé les bornes permises. C'est aussi pourquoi le pouvoir fédéral n'a jamais remis ces gens en place. Ce n'est pas comme Tonello, que la presse neutre accable, sur la foi des communiqués officiels du Palais.

Ne parlons pas de l'Italie. Les citoyens suisses qui osent y lever la langue contre les provocations affichées par Marinetti sont molestés et emprisonnés. Pour une vètille, le peintre genevois Cingria a fait connaissance avec la douceur des géôles du sud.

M. Mussolini est le meilleur des hommes. Il n'a trempé, ni de près, ni de loin, dans l'assassinat de Matteotti. Sous le règne du fascisme, les journaux ont la plus large liberté d'expression, liberté dont l'Impero profite pour réclamer l'assassinat du professeur Salvemini, pour traiter M. Nitti de porc, et les catholiques populaires de « chimpanzés vicieux ». Le régime mussolinien est admirable. Purge, bâton, revolver, poignard, censure, exil des hommes libres.

La démocratie presse romande a bien raison de multiplier courbettes et politesses devant la dictature noire. Ceci convient donc à sa fierté et à son caractère.

Au Reichstag.

Le parlement allemand a voté la confiance au Cabinet Luther, après un débat fort animé. Les racistes se sont distingués par leurs vociférations. Leur porte-parole, Henning, a réclamé l'expropriation des Juifs avant celle des familles régnantes. Il ajouta que le gouvernement avait prouvé son incapacité parlementaire et qu'il devait être immédiatement renversé, car il n'est que le bourreau de son propre peuple. A ces mots, le chancelier Luther bondit de sa place. Les députés huent Henning et le Dr Bell, vice-président, le met à la porte, au milieu des applaudissements et des remarques ironiques de la gauche. Le débat s'est ensuite poursuivi plus tranquillement. Le national-allemand Lindener a réclamé le retour des anciennes colonies, dès que le Reich sera membre de la Société des Nations. La séance s'est terminée par les déclarations de M. Stresemann, qui parla des résultats favorables de la politique d'apaisement inaugurée à Locarno. R. G.

EN ALLEMAGNE

Le Reichstag vote la motion de confiance au gouvernement

BERLIN, 29. — Wolff. — Le Reichstag a adopté par 160 voix contre 149 et 151 abstentions, la motion de confiance au gouvernement.

Voici le résultat officiel, après pointage, de la votation au Reichstag :

L'ordre du jour de confiance a été accepté par 160 voix contre 150 et 131 abstentions.

Ont voté pour le gouvernement : 64 députés du centre (4 étaient absents), 18 députés du parti populaire bavarois (manquaient 1), 47 députés du parti populaire allemand (en manquaient 4), 30 démocrates (2) et un membre de l'Union économique, au total 160.

Ont voté contre le gouvernement : 102 nationaux allemands (8 absents), 39 communistes (5 absents), 8 racistes (7 absents) et un député sans parti, au total 150.

Se sont abstenus : 112 socialistes (18 absents), une voix socialiste a été annulée, et 18 membres de l'Union économique (2 absents).

Le « Vorwärts » écrit que pour des raisons de politique étrangère, le groupe socialiste au Reichstag a permis au deuxième cabinet Luther de se maintenir. Il demandera, au cours de ce printemps encore, l'adhésion de l'Allemagne à la Société des Nations. Le parti socialiste ne veut pas mettre en danger cette étape de l'entente internationale en faisant tomber un gouvernement avec lequel il est d'accord sur ce point.

EN ITALIE

FLORENCE, 29. — Stefani. — Jeudi soir, les étudiants de l'Université de Florence ont parcouru la ville en cortège, pour protester contre la campagne anti-italienne en Allemagne. A Lecce aussi les étudiants manifesteront calmement contre la campagne des nationalistes allemands. Aucun incident ne s'est produit.

MILAN, 29. — Stefani. — Une foule d'étudiants ont manifesté contre la campagne anti-italienne en Allemagne. Les manifestants ont vainement tenté de s'approcher du consulat allemand qui était protégé par la police. Des discours de protestation furent prononcés. Quelques cris furent poussés, mais aucun incident grave ne s'est produit.

ROME, 29. — Le Sénat a terminé jeudi la discussion du projet de loi instituant les podestats. La loi a été approuvée par 108 voix contre 36.

Jeudi matin, a été soumis à la signature du roi, le décret de loi sur les réfugiés italiens à l'étranger, déjà approuvé par la Chambre des députés et le Sénat. Le décret sera publié dans le premier numéro de la « Feuille officielle » et entrera ainsi définitivement en vigueur.

SAUVETAGE EN MER

NEW-YORK, 29. — Havas. — Le paquebot « Président Roosevelt » radio-télégraphique qu'il a sauvé 12 hommes du paquebot « Antinoë », qui étaient très épuisés. Il a sauvé les autres membres de l'équipage. La violence de la tempête a cessé.

INFORMATIONS

Les projets douaniers français

Briand et Chamberlain causent à Paris

Le Reichstag fait confiance à Luther

EN FRANCE

L'entrevue Briand-Chamberlain

PARIS, 29. — Les journaux enregistrent l'extrême cordialité de l'entrevue d'hier à Paris, entre MM. Briand et Chamberlain. Ils prévoient généralement l'ajournement de la commission préparatoire de la conférence du désarmement dont la réunion dépendrait, selon le « Petit Parisien », de la demande d'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, et selon le « Figaro » et le « Matin », de l'achèvement du désarmement du Reich. Ils précisent que la conversation a porté également sur toutes les questions relatives au bassin méditerranéen, dans un esprit de loyale collaboration, tenant compte des intérêts particuliers des deux nations. Selon le « Petit Journal », il fut également question de nouvelles un peu tendancieuses de la presse britannique concernant la Syrie. Les ministres ont examiné aussi dans quelle mesure ils peuvent suivre une politique commune au sujet de certaines revendications italiennes relatives au territoire voisin de l'Abyssinie. « Excelsior » souligne que logiquement, le règlement de la dette française doit bénéficier du précédent créé par le règlement anglo-italien, en dérogation de la déclaration de lord Balfour.

Les douzièmes

PARIS, 29. — Havas. — Couloirs de la Chambre. — On a distribué jeudi à la Chambre le projet de 12^{me} provisoire pour le mois de février 1926. Les crédits demandés par le gouvernement s'élevaient à 2,608,879,619 fr. pour le budget général et à 381,104,424 fr. pour les budgets annexes. Les dépenses pour les troupes d'occupation se montent à 60,435,181 francs.

La France protectionniste

PARIS, 29. — Havas. — Il se confirme que le gouvernement aurait l'intention de déposer prochainement sur le Bureau de la Chambre un projet de loi relevant de 30 % environ les tarifs douaniers actuellement en vigueur. On estime que cette nouvelle disposition produirait près de 400 millions.

Un crime abominable

MADRID, 29. — Havas. — On a découvert jeudi matin dans un caniveau de la rue San-Cipriano, au centre de la ville, la tête d'un enfant, puis dans une autre rue, un tronc d'enfant, sans bras, ni jambes. Malgré les recherches, les deux bras et les deux jambes n'ont pas encore été retrouvés. On a découvert, dans un tas d'ordures, près du marché, des langes ensanglantés auxquels de petits lambeaux de chair adhéraient encore. La police, aidée de nombreuses femmes du quartier, recherche activement les criminels.

CONFÉDÉRATION

Au tunnel Moutier-Granges

L'agence Republica apprend que deux rapports d'expertise concernant le dernier cas survenu dans le tunnel de Granges-Moutier, où du personnel a failli être asphyxié, viennent de parvenir au Département fédéral des chemins de fer suisses. L'un de ces rapports a été fait par la direction du Lötschberg. Le deuxième par les C. F. F. Ces deux rapports reconnaissent que la ventilation dans le tunnel en question est suffisante. Les experts n'ont examiné que la ventilation. Cette ventilation a une vitesse de trois mètres par seconde, soit 10,8 kilomètres par heure. Les deux trains de marchandises où le personnel a failli être asphyxié, circulaient dans le tunnel, à peu près à la même allure que la ventilation, ce qui aura, selon les experts, permis à la fumée de s'envelopper autour de la locomotive, produisant ainsi le malaise signalé. Toutes les stations intéressées au trafic marchandises par le tunnel Granges-Moutier, ont été informées à nouveau par les C. F. F. que la charge des trains de marchandises devait être diminuée, et la vitesse augmentée. Du côté des C. F. F., l'expertise a été faite par M. l'ingénieur Savary et M. Kradoller, chef mécanicien à Bienne. Du côté du Lötschberg, l'enquête a été faite par M. Brust.

Subventions aux locataires

Le groupe catholique a déposé au Grand Conseil bâlois une motion demandant le dépôt d'une loi tendant à l'octroi de subventions de l'Etat en faveur des familles nombreuses, pour leur faciliter le paiement de leurs loyers. Cette motion prévoit le versement de subventions allant de 80 à 240 francs annuellement, suivant le revenu des familles intéressées devant compter au moins 4 enfants mineurs.

Les dangers de l'acétylène

En mars dernier, un ouvrier nommé Joseph Willi, travaillant chez M. Hübscher, maître serrurier à Schaffhouse, était tué par l'explosion d'un appareil à acétylène. La Confédération, en son temps, avait pris une ordonnance stipulant que les anciens appareils devaient être ou transformés ou remplacés. Le serrurier Hübscher se procura bien un nouvel appareil, mais continua à employer l'ancien. Il prétend n'avoir pas su que l'expert contrôlant régulièrement ces appareils était une personne exerçant des fonctions publiques et que les prescriptions de la caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents avaient un caractère officiel et obligatoire. Le tribunal cantonal faisant sien le point de vue du procureur a condamné Hübscher pour négligence à 100 fr. d'amende, aux frais et à une taxe cantonale de 150 francs.

UNE FARCE STUPIDE

Deux élèves de l'école secondaire, âgés de 11 ans, ont fait dérailler le train Muri-Worb, près de Gumligen, mercredi dernier, en posant des pierres sur la voie. Cette farce de gamins a provoqué un arrêt de l'exploitation pendant deux heures. Il n'y a pas eu de dommages matériels.

Attentat à la pudeur

La gendarmerie de Vevey a arrêté et incarcéré pour attentat à la pudeur sur une fillette de 9 ans, un jeune compositeur de musique genevois âgé de 25 ans, qui a avoué son acte.

Traction électrique

Jeudi à 19 heures ont été mises sous tension en vue de la traction électrique les lignes de contact de la section Palézieux-Lausanne.

Dans les milieux gouvernementaux bernois, on ajoute une grande importance à l'électrification par les C. F. F. pour la fin de l'année 1928 de la ligne Berne-Bienne-Delémont. Pendant la même période, la société du Lötschberg fera électrifier la ligne Moutier-Longeau. Dans les mêmes milieux, on pense que ce n'est qu'après 1928 que l'on passera à l'électrification de la ligne Bâle-Delémont-Delle, puis à celle de Berne-Langnau-Lucerne et enfin à la ligne du Brunig. On prévoit que des négociations auront lieu prochainement au sujet de ces questions d'électrification.

Une profession encombrée

Le Grand Conseil genevois discute actuellement le projet de loi sur l'exercice des professions médicales et des professions auxiliaires. Dans son article 50, ce projet prévoit une restriction dans l'inscription du registre des sages-femmes, profession qui est actuellement encombrée dans le canton de Genève. Le projet prévoit, en outre, que chaque sage-femme doit tenir à jour un registre dans lequel elle mentionne tout accouchement auquel elle aura collaboré ou assisté et il stipule qu'il est interdit aux sages-femmes de faire, dans le canton et hors du canton, de la réclamation autre que celle faite lors de leur établissement, leur changement de domicile, leur absence et leur retour.

Foire de Bâle

M. E.-R. Lips, jusqu'ici directeur du Grand Hôtel et Kurhaus de Giessbach, au lac de Brienz, et du Grand Hôtel Brissago, a été nommé gérant du restaurant permanent de la Foire d'échantillons de Bâle.

La grève des boîtiers or

L'assemblée d'hier

A LA CHAUX-DE-FONDS

L'assemblée des ouvriers monteurs de boîtes or de La Chaux-de-Fonds, réunie le 28 janvier et groupant 800 participants, a pris connaissance du mouvement de grève qui dure depuis une semaine dans cette industrie. Elle a donné son approbation à la façon dont le mouvement a été conduit jusqu'à présent. Elle a voté à l'unanimité une résolution regrettant la décision négative de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui persiste à refuser son approbation à la réunion prévue entre toutes les branches horlogères, patronales et ouvrières, les représentants des Conseils d'Etat des cantons horlogers, sous la présidence de M. le conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique.

Au cours de l'assemblée, il a été donné connaissance de la résolution suivante, envoyée à la F. O. M. H. :

« Le syndicat des employés communaux de La Chaux-de-Fonds (section de la Fédération suisse du Personnel des Services Publics), réuni en assemblée générale le 26 janvier 1926,

après avoir entendu un exposé sur le mouvement engagé par les monteurs de boîtes or en vue de restaurer l'industrie horlogère, salue les collègues engagés dans cette lutte et souhaite voir son plein aboutissement,

vote un premier versement de solidarité de 50 fr., afin de venir en aide aux camarades horlogers qui, par répercussion, auraient à souffrir de l'arrêt de la fabrication des boîtes or.

Il invite son comité central suisse à suivre de près ce mouvement qui peut avoir une répercussion profonde dans la lutte pour la prospérité de nos industries d'exportation, et à apporter l'appui de toute notre fédération si cela devenait nécessaire. »

L'excellente musique des grévistes a eu l'occasion de se faire applaudir à plusieurs reprises.

René Robert a renseigné sur les démarches patronales et de la convention acceptée par les banquiers, pour la fourniture de l'or aux seuls patrons adhérant au contrat collectif. Malgré l'ampleur et la complexité des problèmes, les pourparlers se sont déroulés avec rapidité. La paie de grève, versée aujourd'hui par les patrons, a fait l'objet d'un intéressant débat. Chaque gréviste doit recevoir l'équivalent de six jours et demi, soit 39 fr. Une permanence siège cet après-midi, à la F. O. M. H., pour s'occuper des contestations éventuelles.

Ernest Montandon a donné d'amples détails sur la situation locale. Le mouvement se développe. Il est animé du meilleur esprit. La commission paritaire a délivré une carte aux commissions de contrôle. Celles-ci ont le droit de pénétrer dans les usines où il leur paraîtrait que quelque chose d'anormal se passe. Les effets de la grève commencent à être ressentis dans les

fabrications d'horlogerie. L'orateur en a cité des preuves convaincantes. Le règlement général de l'industrie de la boîte a été mis au point.

L'assemblée a pris fin, après plusieurs communications relatives aux assurances, au 40^{me} anniversaire du syndicat et à l'incompréhensible entêtement de la Chambre suisse de l'horlogerie.

AU LOCLE

Hier après-midi, à 14 heures, a eu lieu au Cercle ouvrier une assemblée des ouvriers monteurs de boîtes or pour entendre des rapports de leurs secrétaires central et local, sur la situation à ce jour. Cette assemblée a ratifié tout le travail exécuté par les mandataires ouvriers et pris de nouvelles mesures de contrôle. La fanfare des grévistes, forte d'une vingtaine de musiciens, a mis la note gaie dans ces délibérations, en exécutant plusieurs morceaux de son répertoire. Le moral est excellent ; musiciens et grévistes se sont donné rendez-vous à lundi prochain, pour une sortie en commun.

A SAINT-IMIER

Les ouvriers de l'atelier Challandes ont tenu hier matin leur deuxième assemblée au Cercle ouvrier. Ils ont entendu des rapports sur l'assemblée de délégués à La Chaux-de-Fonds, ainsi que sur les résultats des démarches auprès des ateliers dissidents aux Franches-Montagnes, Le Locle et Genève.

Malgré le petit nombre d'ouvriers touchés par ce mouvement sur la place de St-Imier (17 à l'atelier Challandes et 6 qui travaillent à La Chaux-de-Fonds) le moral des « grévistes » est excellent.

LA CHAUX-DE-FONDS

Mort de M. Albert Rais

Hier matin, à 9 heures, est décédé à l'âge de 67 ans, M. Albert Rais, chef spirituel de l'église catholique chrétienne de notre ville, père de M. l'avocat Rais. C'est un deuil pour l'église catholique chrétienne, pour ses paroissiens qui ont pu éprouver maintes fois sa bonté, sa grande obligeance, la discrétion et la délicatesse qu'il savait apporter dans ses secours matériels et spirituels. Le défunt s'établit à La Chaux-de-Fonds en 1880.

Nous exprimons à sa famille nos sincères condoléances.

Une descente de police dans un bâtiment communal

Ce matin, le Conseil communal examinera pour la seconde fois une affaire qui fait quelque bruit dans le monde de l'administration. Elle a plusieurs phases.

Il y a quelques mois, deux fonctionnaires de la Direction de Police étaient révoqués pour irrégularités de service ; l'un d'eux, en particulier, avait des découvertes dans la caisse de la Société de Crémation, dont il avait la gérance.

Un des fonctionnaires révoqués, à quelque temps de là, éleva des accusations contre l'inspecteur des denrées alimentaires.

Ces accusations ne présentaient pas une gravité considérable. Il s'agissait plutôt de fautes de service. Néanmoins, une action judiciaire en 10,000 fr. en dommages-intérêts fut intentée par M. Huguenin, contre M. Boillod.

L'interrogatoire des témoins avait lieu, il y a quelques jours. Or, plusieurs personnes furent assez surprises, le soir qui précéda l'audience, de constater, en passant devant l'Hôtel communal, un singulier manège.

M. Huguenin, le fonctionnaire en cause, avait fait pénétrer M. Pittet dans son bureau. Il en ressortait seul. Puis, vers deux heures du matin, il revint délivrer son « prisonnier ». A la suite de ces faits, M. Huguenin a été prié de s'expliquer, ce qu'il a fait, d'une façon assez peu claire.

Quand la police le délivra, vers deux heures du matin, M. Pittet se trouvait enfermé dans un placard du laboratoire de M. Huguenin. Singulière façon de rendre visite à ses amis !

« L'Effort » annonce, ce matin, que M. Huguenin serait éventuellement suspendu de ses fonctions. L'affaire en est là.

Fonds des incurables

Le comité du Fonds particulier des incurables a tenu sa séance annuelle et constaté avec plaisir une augmentation notable de son capital (35,157 fr. 94 contre 33,368 fr. 16 l'année précédente), due à plusieurs legs et dons, en particulier de Mmes Nicolet-Calame, 300 fr., et Henri Waegeli, 1,000 fr. Nous les avons reçus avec une vive reconnaissance et nous profitons de l'occasion pour nous recommander, malgré la difficulté des temps, aux personnes généreuses qui, en attendant l'institution de l'assurance vieillesse, seraient heureuses de soulager en quelque mesure ceux qui peinent et qui souffrent.

Nous avons à ce jour 31 pensionnaires et pour sept d'entre eux la pension est payée par le Fonds communal des incurables, qui collabore fraternellement avec le nôtre.

G. et P. Borel, Eug. von Hoff, Alf. Eckert et G. Calame

Le temps qu'il fait

Très nuageux. Température en hausse. Ondées possibles.

LES CHANGES DU JOUR

Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille

	Demande	Offre
Paris.....	19.30 (19.25)	19.60 (19.55)
Allemagne....	123.35 (123.25)	123.55 (123.55)
Londres.....	25.185 (25.185)	25.23 (25.23)
Italie.....	20.80 (20.80)	21.-- (21.--)
Belgique.....	23.45 (23.40)	23.70 (23.65)
Vienne.....	72.70 (72.70)	73.20 (73.20)
	(le million de couronnes)	
Prague.....	15.25 (15.25)	15.40 (15.40)
Hollande.....	207.80 (207.80)	208.30 (208.30)
Madrid.....	73.10 (73.10)	73.60 (73.60)
New-York câble	5.175 (5.175)	5.195 (5.195)
» chèques	5.165 (5.165)	5.195 (5.195)